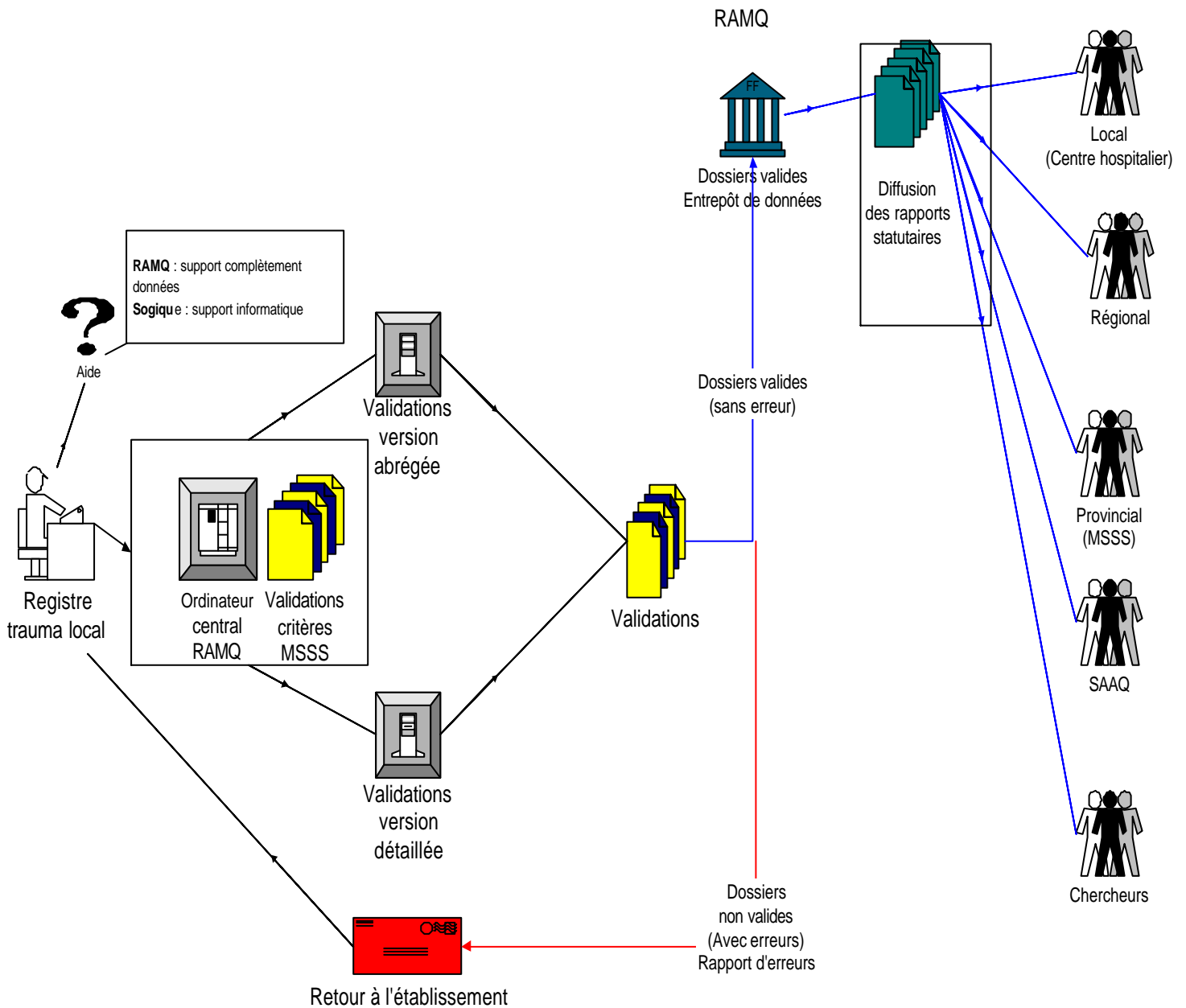


Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
Sous-section	5.1.1	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

**PROCESSUS D'ALIMENTATION (RÉCEPTION, VALIDATION, CHARGEMENT) ET DIFFUSION DE LA BANQUE CENTRALE RTQ**



## *Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

### **Réglementation de la transmission**

Selon le règlement d'entente No 3 établi entre le MSSS et la RAMQ, les centres hospitaliers désignés en tant que centres de traumatologie doivent procéder, de façon trimestrielle, à la transmission des données contenues dans l'application locale vers la banque centrale. Chacun de ces producteurs de données doit impérativement effectuer cette opération sans quoi des sanctions pourraient lui être imposées.

### **Identification des destinataires**

Les données permettant de constituer la banque de données centrale sur la clientèle victime de traumatismes majeurs sont transmises des centres hospitaliers vers la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) qui est dépositaire de cette banque. Les centres hospitaliers qui alimentent cette banque de données ont été désignés en tant que centre de traumatologie du Québec selon les critères établis par le MSSS.

Préalablement à la transmission de leurs fichiers de données, les centres hospitaliers doivent préparer le fichier à transmettre. Les informations à transférer portent sur l'ensemble des éléments saisis. Il est impossible de sélectionner une plage spécifique à transmettre. Lors du traitement du fichier à la banque centrale, les données nouvellement reçues d'un centre hospitalier viennent écraser celles déjà présentes dans l'entrepôt de données de la RAMQ.

Le transfert des données s'effectue de façon électronique via le service en ligne de la RAMQ. Chaque utilisateur accède aux services en ligne avec un code d'utilisateur et un mot de passe personnalisé.

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

**Liste et description des données transmises**

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
<b>Écran 1 – Renseignements sur la victime et l'événement</b>			
001 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DES RENSEIGNEMENTS SUR LA VICTIME	Ce champ indique le numéro attribué à l'utilisateur inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
002 - DATE DE CRÉATION	Ce champ indique la date à laquelle le numéro de registre a été créé dans l'application locale.	D	8
003 - CODEUR	Ce champ indique les initiales de l'utilisateur qui a procédé à la codification des éléments dans le registre d'un usager dans l'application locale.	A	3
004 - ENTRÉ PAR	Ce champ indique les initiales de l'utilisateur qui a procédé à la saisie des éléments dans le registre d'un usager dans l'application locale.	A	3
005 - DOSSIER INCOMPLET	Ce champ indique que le registre est incomplet.	A	1
006 - RÉVISÉ LE	Ce champ indique la date à laquelle une modification a été apportée au registre de l'utilisateur.	D	8
007 - NOM (À LA NAISSANCE)	Ce champ indique le nom de l'utilisateur à la naissance.	A	30
008 - PRÉNOM	Ce champ indique le prénom de l'utilisateur à la naissance.	A	25
009 - DATE DE NAISSANCE	Ce champ indique l'année, le mois et le jour de naissance de l'utilisateur.	D	8
010 – SEXE	Ce champ indique la conformation particulière qui distingue l'homme de la femme.	A	1
011 - NOM DE FEMME MARIÉE	Ce champ indique le nom de la femme qui porte le nom de son mari.	A	25
012 - CODE POSTAL DE LA RÉSIDENCE PERMANENTE	Ce champ indique la partie intégrante de l'adresse du lieu de résidence habituel de l'utilisateur selon la Société canadienne des postes.	A	7
013 - CODE MUNICIPAL	Ce champ indique le code défini par le Bureau de la Statistique du Québec, attribué à chacune des municipalités ayant un statut légalement reconnu et aux territoires non organisés du Québec.	A	5
014 - ASSURANCE MÉDICALE	Ce champ permet l'identification de l'assurance médicale qui indemnise l'utilisateur au moment du traumatisme.	A	3
015 - SI AUTRE, PRÉCISER	Ce champ permet de préciser le nom de l'assurance médicale Autre qui indemnise l'utilisateur au moment du traumatisme.	A	16
016 - NO D'ASSURANCE MALADIE	Ce champ indique le numéro d'assurance maladie (NAM) attribué par la Régie de l'assurance maladie du Québec.	A	20

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
017 - DATE DE L'ÉVÉNEMENT	Ce champ indique la date de l'événement qui est à l'origine du séjour au centre hospitalier.	D	8
018 - HEURE DE L'ÉVÉNEMENT	Ce champ indique l'heure de l'événement qui est à l'origine du séjour au centre hospitalier.	N	6
019 - CAUSE EXTERNE (CIM-10-CA)	Ce champ indique la cause externe responsable du traumatisme qui est à l'origine du séjour au centre hospitalier.	A	7
020 CODE D'ACTIVITÉ (CIM-10-CA)	Ce champ indique l'activité exercée reliée à la cause externe responsable du traumatisme qui est à l'origine du séjour au centre hospitalier.	A	7
021 - LIEU DE L'ACCIDENT	Ce champ indique le lieu physique où s'est produit le traumatisme qui est à l'origine du séjour hospitalier.	A	1
022 - ACCIDENT DURANT LE TRAVAIL	Ce champ permet d'indiquer si l'accident est survenu durant le travail.	A	3
023 - PRÉCISER L'OCCUPATION	Ce champ indique l'occupation professionnelle de l'utilisateur au moment du traumatisme lorsqu'il se produit durant l'exercice de ses fonctions.	A	25
024 - CODE MUNICIPAL DU LIEU DE L'ACCIDENT	Ce champ indique le code défini par le Bureau de la Statistique du Québec, attribué à chacune des municipalités ayant un statut légalement reconnu et aux territoires non organisés du Québec.	A	5
025 - INTENTION	Ce champ indique l'intention de l'utilisateur au moment du traumatisme.		
026 - CAUSE DU TRAUMATISME	Ce champ indique la cause du traumatisme qui est à l'origine du séjour au centre hospitalier.	A	1
027 - SI AUTRE, PRÉCISER LA CAUSE	Ce champ permet de préciser la cause du traumatisme.	A	70
028 - SI ACCIDENT DE VÉHICULE À MOTEUR, PRÉCISER	Ce champ indique la position de l'utilisateur à l'intérieur, à l'extérieur ou sur le véhicule à moteur au moment du traumatisme. Il peut s'agir d'autres moyens de transport (traction animal, vélo, etc.).	A	1
029 - SI ACCIDENT DE VÉHICULE À MOTEUR, MATÉRIEL DE PROTECTION UTILISÉ	Ce champ indique le matériel de protection utilisé ou porté par l'utilisateur au moment du traumatisme.	A	1
<b>Écran 2 – Services préhospitaliers</b>			
030 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DES SERVICES PRÉHOSPITALIERS	Ce champ indique le numéro attribué à l'utilisateur inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
031 - DATE D'ARRIVÉE DE L'AMBULANCE SUR LA SCÈNE	Ce champ indique la date à laquelle l'ambulance est arrivée au lieu de l'accident.	D	8
032 - HEURE D'ARRIVÉE DE L'AMBULANCE SUR LA SCÈNE	Ce champ indique l'heure à laquelle l'ambulance est arrivée au lieu de l'accident.	N	6
033 - HEURE DE DÉPART DE LA SCÈNE	Ce champ indique l'heure à laquelle l'ambulance a quitté le lieu de l'accident.	N	6
034 - PERSONNES PRÉSENTES SUR LA SCÈNE	Ce champ indique les personnes qui sont présentes au lieu de la scène du traumatisme.	A	1
035 - NO DE L'HÔPITAL DE L'ÉCRAN DES SERVICES PRÉHOSPITALIERS	Ce champ indique le numéro de matricule de l'installation où les soins ont été ou sont donnés à l'utilisateur. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
036 - NOM DE L'HÔPITAL	Ce champ indique le nom inscrit au matricule de l'installation où les soins ont été ou sont donnés à l'utilisateur.	A	55
037 - HÔPITAL PRIMAIRE / TRANSFERT	Ce champ indique le niveau d'hierarchisation du centre hospitalier qui accueille l'utilisateur.	A	1
038 - NO DU DOSSIER MÉDICAL	Ce champ indique le numéro de dossier de l'utilisateur. Ce numéro est unique pour chaque installation.	A	14
039 - DATE D'ARRIVÉE À L'HÔPITAL	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur arrive à l'établissement avant même d'avoir été inscrit ou admis.	D	8
040 - HEURE D'ARRIVÉE À L'HÔPITAL	Ce champ indique l'heure à laquelle l'utilisateur arrive à l'établissement avant même d'avoir été inscrit ou admis.	N	6
041 - SERVICE OU MÉTHODE DE TRANSPORT À L'HÔPITAL	Ce champ indique le moyen de transport utilisé par l'utilisateur pour se rendre du lieu du traumatisme jusqu'au premier centre hospitalier. Par la suite, du premier centre hospitalier vers le second centre hospitalier, et ainsi de suite.	A	1
042 - COMPAGNIE / VILLE AMBULANCIÈRE	Ce champ indique le nom de la compagnie ambulancière qui a effectué le transport de l'utilisateur vers le centre hospitalier.	A	20
043 - COMPAGNIE / VILLE AÉRIENNE	Ce champ indique le nom de la compagnie aérienne (avion ou hélicoptère) qui a effectué le transport de l'utilisateur vers le centre hospitalier.	A	20
044 - IPT	Ce champ indique la valeur de l'indice préhospitalier traumatique tel que noté par les ambulanciers.	A	12
045 - NO DU RAPPORT DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE	Ce champ indique le numéro du rapport de la compagnie aérienne qui a effectué le transport de l'utilisateur vers l'aéroport.	A	12
046 - COMPAGNIE / VILLE	Ce champ indique le nom de la compagnie policière qui a effectué le transport de l'utilisateur vers le centre hospitalier ou	A	20

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
POLICIÈRE	qui a agit en tant qu'accompagnateur.		
047 - NO DU RAPPORT DE LA COMPAGNIE POLICIÈRE	Ce champ indique le numéro du rapport de la compagnie policière qui a effectué le transport de l'utilisateur vers le centre hospitalier.	A	12
048 - COMPAGNIE / VILLE POMPIERS	Ce champ indique le nom de la compagnie de pompiers qui a effectué le transport de l'utilisateur vers le centre hospitalier ou qui a agit en tant qu'accompagnateur.	A	20
049 - NO DU RAPPORT DE LA COMPAGNIE DE POMPIERS	Ce champ indique le numéro du rapport de la compagnie de pompiers qui a effectué le transport de l'utilisateur vers le centre hospitalier.	A	12
050 - RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE DES SERVICES PRÉHOSPITALIERS	Ce champ indique que des manœuvres de réanimation cardio-respiratoire ont été enclenchées en préhospitalier pour tenter de rétablir les fonctions vitales d'un usager en arrêt cardiaque (interruption des contractions efficaces du cœur). Il peut s'agir du massage cardiaque externe et du bouche-à-bouche.	A	1
051 - ATTELLE DE FRACTURE	Ce champ indique l'utilisation en préhospitalier de planchette en bois, de métal, de carton, de plastique, etc., plus ou moins rigide, destinée à immobiliser une partie du corps en cas de fracture, d'entorse ou de luxation.  Les attelles peuvent être de forme et de conception variées, fabriquées sur le lieu d'un accident avec les matériaux disponibles ou vendus toutes faites dans des commerces spécialisés.	A	1
052 - OXYGÈNE	Ce champ indique l'utilisation en préhospitalier d'un gaz incolore et inodore. Il peut être stocké en réservoir, soit sous très forte pression, soit sous forme liquide, pour être inhalé dans le cas de dyspnée.	A	1
053 - HABILLAGE ANTICHOCS PNEUMATIQUE	Ce champ indique que l'utilisateur a nécessité en préhospitalier l'usage du pantalon antichoc. Ce pantalon est gonflable. Il vise à prévenir et à corriger l'état de choc.	A	1
054 - PANSEMENTS	Ce champ indique l'utilisation en préhospitalier de l'ensemble des compresses stériles, sèches ou imprégnées de médicaments appliquées sur une plaie pour la guérir, la protéger des chocs et l'isoler de l'infection.	A	1
055 - SOLUTÉS	Ce champ indique que l'utilisateur a reçu des intraveineuses en préhospitalier.	A	1
056 - IMMOBILISATION	Ce champ indique, lors du préhospitalier, une intervention thérapeutique qui consiste à supprimer toute possibilité de mouvement d'une partie mobile de l'organisme ou de l'organisme tout entier afin d'en faciliter la guérison. L'immobilisation est souvent effectuée à l'aide d'appareils ou de moyens de contention (attelle, plâtre, collet cervical, planche dorsale, etc.).	A	1
057 - VENTILATION	Ce champ indique que l'utilisateur a été placé sous ventilation	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
MÉCANIQUE DES SERVICES PRÉHOSPITALIERS	mécanique lors du préhospitalier. La ventilation mécanique se définit comme étant une respiration assistée manuellement ou mécaniquement (respirateur) de qui l'utilisateur est totalement dépendamment.		
058 - MÉDICAMENTS	Ce champ indique qu'un médicament, qui ne peut être vendu au public que par un pharmacien, est administré à l'utilisateur lors du préhospitalier étant donné de son état.	A	1
059 - LIBÉRATION	Ce champ indique la décharge, l'action de rendre libre un usager une fois les services reçus lors du préhospitalier.	A	1
<b>Écran 3 – Renseignements de l'urgence</b>			
060 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DE L'URGENCE	Ce champ indique le numéro attribué à l'utilisateur inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
061 - NO DE L'HÔPITAL DE L'ÉCRAN DE L'URGENCE	Ce champ indique le numéro de matricule de l'installation où les soins sont donnés à l'utilisateur au service d'urgence du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
062 - DATE D'ARRIVÉE À L'URGENCE	Ce champ indique la date d'arrivée de l'utilisateur au service d'urgence du centre hospitalier.	D	8
063 - HEURE D'ARRIVÉE À L'URGENCE	Ce champ indique l'heure d'arrivée de l'utilisateur au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6
064 - CODE DU MÉDECIN	Ce champ indique la spécialité du médecin qui a reçu ou traité l'utilisateur au service d'urgence du centre hospitalier.	A	15
065 - STATUT À L'ARRIVÉE À L'URGENCE	Ce champ indique le statut de l'utilisateur au moment de l'arrivée au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
066 - LAVAGE PÉRITONÉAL	Ce champ apporte des indications concernant le lavage péritonéal au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
067 - DATE DU LAVAGE PÉRITONÉAL	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a eu un lavage péritonéal au service d'urgence du centre hospitalier.	D	8
068 - HEURE DU LAVAGE PÉRITONÉAL	Ce champ indique l'heure à laquelle l'utilisateur a eu un lavage péritonéal au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6
069 - INTOXICATION ALCOOL	Ce champ précise des indications concernant le test d'intoxication à alcool au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
070 - INTOXICATION DROGUES	Ce champ précise des indications concernant le test d'intoxication aux drogues au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
071 - ÉVALUATION RADIOLOGIQUE DE LA VERSION ABRÉGÉE	Ce champ indique qu'une évaluation radiologique a été réalisée pour un usager lors de son séjour au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
072 - IMAGE TD DE LA VERSION ABRÉGÉE	Ce champ indique qu'une image TD (examen tomodensitométrie) a été réalisée pour un usager lors de son séjour du service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
073 - INTRAVEINEUSES À L'URGENCE VERSION ABRÉGÉE	Ce champ indique que l'usager a reçu des intraveineuses au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
074 - RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE À L'URGENCE VERSION ABRÉGÉE	Ce champ indique que des manœuvres de réanimation cardio-respiratoire ont été enclenchées au service d'urgence du centre hospitalier pour tenter de rétablir les fonctions vitales d'un usager en arrêt cardiaque (interruption des contractions efficaces du cœur). Il peut s'agir du massage cardiaque externe et du bouche-à-bouche.	A	1
075 - VENTILATION MÉCANIQUE À L'URGENCE VERSION ABRÉGÉE	Ce champ indique que l'usager a été placé sous ventilation mécanique au service d'urgence du centre hospitalier. La ventilation mécanique se définit comme étant une respiration assistée manuellement ou mécaniquement (respirateur) de qui l'usager est totalement dépendamment.	A	1
076 - NO SÉQUENCE DES CONSULTATIONS	Ce champ indique un numéro séquentiel relatif à l'attribution des consultations au service d'urgence du centre hospitalier.	N	3
077 - DATE DE LA DEMANDE	Ce champ indique la date à laquelle le consultant est demandé en consultation auprès d'un usager au service d'urgence du centre hospitalier.	D	8
078 - HEURE DE LA DEMANDE	Ce champ indique l'heure à laquelle le consultant est demandé en consultation auprès d'un usager au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6
079 - DATE D'ARRIVÉE DU CONSULTANT	Ce champ indique la date à laquelle le consultant arrive auprès de l'usager pour effectuer sa consultation.	D	8
080 - HEURE D'ARRIVÉE	Ce champ indique l'heure à laquelle le consultant arrive auprès de l'usager pour effectuer sa consultation.	N	6
081 - CONSULTATION MED-ECHO	Ce champ permet l'inscription du code de la spécialité du consultant au service d'urgence du centre hospitalier.	A	2
082 - PRÉCISER (SI AUTRE) DE LA SPÉCIALITÉ DE LA CONSULTATION	Ce champ permet l'affichage ou l'inscription du nom de la spécialité de la consultation.	A	50
<b>Écran 4 – Évaluation des soins hospitaliers à l'urgence</b>			
083 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DES SIGNES VITAUX À L'URGENCE	Ce champ indique le numéro attribué à l'usager inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
084 - NO DE L'HÔPITAL DE L'ÉCRAN DES SIGNES VITAUX À L'URGENCE	Ce champ indique le numéro de matricule de l'installation où les soins sont donnés à l'usager au service d'urgence du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
085 - NO SÉQUENCE DES SIGNES VITAUX À L'URGENCE	Ce champ indique un numéro séquentiel relatif à l'attribution des signes vitaux au service d'urgence du centre hospitalier.	N	3
086 - DATE DE L'ÉVALUATION DES SIGNES VITAUX À L'URGENCE	Ce champ indique la date à laquelle une séquence de signes vitaux (tension artérielle, pouls, température, etc.) a été mesurée au service d'urgence du centre hospitalier.	D	8
087 - HEURE DE L'ÉVALUATION DES SIGNES VITAUX À L'URGENCE	Ce champ indique l'heure à laquelle une séquence de signes vitaux (tension artérielle, pouls, température, etc.) a été mesurée au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6
088 - GCS À L'URGENCE	Ce champ indique le résultat d'une échelle au service d'urgence du centre hospitalier, basé sur la somme de trois composantes, pour déterminer la classification des niveaux de coma. Les principales composantes sont : l'ouverture des yeux, la réponse verbale et la réponse motrice.  Selon la nomenclature de Champion, Sacco et Copes « Trauma Scoring », l'échelle de Glasgow est un indice portant sur des évaluations entre 3 et 15, 3 étant un état comateux et 15 un état d'indépendance.	N	2
089 - PHI À L'URGENCE	Ce champ indique la valeur de l'indice préhospitalier traumatique au service d'urgence du centre hospitalier. Il est basé sur les valeurs de l'état de conscience, de la respiration, du pouls, de la tension artérielle systolique et de la lésion pénétrante. Les résultats sont utilisés pour comparer l'indice préhospitalier traumatique indiqué par les services ambulanciers.	N	2
090 - RTS À L'URGENCE	Ce champ représente une échelle physiologique de gravité des traumatismes nécessaire en épidémiologie. Il est basé sur les valeurs de L'Échelle de Coma Glasgow, de la pression sanguine systolique et de la respiration au service d'urgence du centre hospitalier.	N	2
091 - ÉTAT DE CONSCIENCE À L'URGENCE	Ce champ indique l'état général d'éveil et de réaction aux stimuli internes (ou externes) qui permet à la personne d'être en relation avec son environnement au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
092 - POULS À L'URGENCE	Ce champ indique la valeur numérique des battements rythmés perçus à la palpation d'une artère superficielle, déterminés par le passage de l'ondée systolique. Il s'agit du nombre de battements par minute au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6,2
093 - POULS RÉGULIER À L'URGENCE	Ce champ caractérise le pouls au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
094 - POULS IRRÉGULIER	Ce champ caractérise le pouls au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
À L'URGENCE			
095 - RESP. À L'URGENCE	Ce champ indique la mesure du nombre de respiration par minute d'un usager prise au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6,2
096 - TYPE DE RESPIRATION À L'URGENCE	Ce champ indique le type ou la caractéristique de la respiration au service d'urgence du centre hospitalier.	N	1
097 - T.A.S À L'URGENCE	Ce champ indique la valeur de la pression existant dans le système artériel au moment de la systole, c'est-à-dire au moment de la contraction cardiaque au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6,2
098 - T.A. D À L'URGENCE	Ce champ indique la valeur de la pression existant dans le système artériel au moment de la diastole, c'est-à-dire entre deux contractions cardiaques au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6,2
099 - OUVERTURE DES YEUX À L'URGENCE	Ce champ définit l'ouverture des yeux, un des indicateurs servant à calculer le Glasgow Coma Scale (GCS) au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
100 - RÉPONSE VERBALE À L'URGENCE	Ce champ définit la réponse verbale, un des indicateurs servant à calculer le Glasgow Coma Scale (GCS) au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
101 - RÉPONSE MOTRICE À L'URGENCE	Ce champ définit la réponse motrice, un des indicateurs servant à calculer le Glasgow Coma Scale (GCS) au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
102 - GRANDEUR DE LA PUPILLE GAUCHE À L'URGENCE	Ce champ indique le qualificatif de la grandeur de la pupille gauche au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
103 - GRANDEUR DE LA PUPILLE GAUCHE (mm) À L'URGENCE	Ce champ indique la mesure en millimètres (mm) de la pupille gauche au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6,2
104 - RÉACTION DE LA PUPILLE GAUCHE À L'URGENCE	Ce champ indique la réaction à la lumière de la pupille gauche au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
105 - GRANDEUR DE LA PUPILLE DROITE À L'URGENCE	Ce champ indique le qualificatif de la grandeur de la pupille droite au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
106 - GRANDEUR DE LA PUPILLE DROITE (mm)	Ce champ indique la mesure en millimètres (mm) de la pupille droite au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6,2
107 - RÉACTION DE LA PUPILLE DROITE À L'URGENCE	Ce champ indique la réaction à la lumière de la pupille droite au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
108 - TEMPÉRATURE À L'URGENCE	Ce champ indique la température du corps de l'usager au service d'urgence du centre hospitalier.	N	3,2

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
<b>Écran 5 – Traitements à l'urgence de l'hôpital</b>			
109 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DES TRAITEMENTS À L'URGENCE	Ce champ indique le numéro attribué à l'usager inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
110 - NO DE L'HÔPITAL DE L'ÉCRAN DES TRAITEMENTS À L'URGENCE	Ce champ indique le numéro de matricule de l'installation où les soins sont donnés à l'usager au service d'urgence du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
111 - RÉANIMATION CARDIO-RESPIRATOIRE À L'URGENCE VERSION DÉTAILLÉE	Ce champ indique que des manœuvres de réanimation cardio-respiratoire ont été enclenchées au service d'urgence du centre hospitalier pour tenter de rétablir les fonctions vitales d'un usager en arrêt cardiaque (interruption des contractions efficaces du cœur). Il peut s'agir du massage cardiaque externe et du bouche-à-bouche.	A	1
112 - VENTILATION MÉCANIQUE À L'URGENCE VERSION DÉTAILLÉE	Ce champ indique que l'usager a été placé sous ventilation mécanique au service d'urgence du centre hospitalier. La ventilation mécanique se définit comme étant une respiration assistée manuellement ou mécaniquement (respirateur) et de qui l'usager est totalement dépendamment.	A	1
113 - PANTALON ANTICHOC	Ce champ indique que l'usager a nécessité l'usage du pantalon antichoc au service d'urgence du centre hospitalier. Ce pantalon est gonflable. Il vise à prévenir et à corriger l'état de choc.	A	1
114 - DRAIN THORACIQUE	Ce champ indique qu'un drain a été inséré dans la cavité thoracique de l'usager au service d'urgence du centre hospitalier. Ce drain permet de rétablir une respiration pulmonaire normale en retirant l'accumulation de sang dans les parois pulmonaires.	A	1
115 - INTRAVEINEUSES À L'URGENCE VERSION DÉTAILLÉE	Ce champ indique que l'usager a reçu des intraveineuses au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
116 - NO SÉQUENCE DES INTRAVEINEUSES	Ce champ indique le numéro séquentiel attribué lors de l'installation d'intraveineuses au service d'urgence du centre hospitalier.	N	3
117 - DATE DE L'INTRAVEINEUSE	Ce champ indique la date à laquelle l'intraveineuse a été infiltrée à l'usager au service d'urgence du centre hospitalier.	D	8
118 - HEURE DE L'INTRAVEINEUSE	Ce champ indique l'heure à laquelle l'intraveineuse a été infiltrée à l'usager au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6
119 - NB D'IV	Ce champ indique le nombre d'intraveineuses infiltrées à l'usager au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6
120 - DÉTAIL DE L'INTRAVEINEUSE	Ce champ permet l'inscription du détail de l'intraveineuse infiltrée au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
121 - VOLUME TOTAL	Ce champ indique le volume total d'intraveineuses (cc) infiltrées à l'utilisateur au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6
122 - TRANSFUSION SANGUINE	Ce champ indique que l'utilisateur a reçu des transfusions sanguines au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
123 - NO SÉQUENCE DES TRANSFUSIONS SANGUINES	Ce champ indique le numéro séquentiel attribué lors de l'administration des transfusions sanguines au service d'urgence du centre hospitalier.	N	3
124 - DATE DE LA TRANSFUSION SANGUINE	Ce champ indique la date à laquelle la transfusion sanguine a été administrée à l'utilisateur au service d'urgence du centre hospitalier.	D	8
125 - HEURE DE LATRANSFUSION SANGUINE	Ce champ indique l'heure à laquelle la transfusion sanguine a été administrée à l'utilisateur au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6
126 - NB D'UNITÉS	Ce champ indique le nombre d'unités de sang administrées à l'utilisateur au service d'urgence du centre hospitalier. Il s'agit d'identifier séparément le nombre d'unités administrées (à chaque date et heure).	N	6
127 - NB TOTAL D'UNITÉS	Ce champ indique le nombre total d'unités de sang administrées à l'utilisateur au service d'urgence du centre hospitalier.	N	5
128 - INTERVENTIONS MÉDICALES À L'URGENCE	Ce champ indique que des interventions médicales ont été effectuées au service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
129 - NO SÉQUENCE DES INTERVENTIONS MÉDICALES À L'URGENCE	Ce champ indique un numéro séquentiel lors de l'inscription des interventions médicales au service d'urgence du centre hospitalier.	N	3
130 - DATE DE L'INTERVENTION MÉDICALE À L'URGENCE	Ce champ indique la date à laquelle des interventions médicales ont été effectuées au service d'urgence du centre hospitalier.	D	8
131 - HEURE DE L'INTERVENTION MÉDICALE À L'URGENCE	Ce champ indique l'heure où des interventions médicales ont été effectuées au service d'urgence du centre hospitalier.	N	6
132 - CODE DU TRAITEMENT À L'URGENCE	Ce champ précise les interventions médicales qui sont effectuées médicalement et/ou chirurgicalement au service d'urgence du centre hospitalier. Elles sont effectuées par le médecin, le chirurgien et/ou le radiologiste et sont codées selon la Classification canadienne des actes diagnostiques, thérapeutiques et chirurgicaux, deuxième imprimé (CCADTC).	A	6
133 - INTERVENTIONS	Ce champ indique la description des interventions médicales qui sont réalisées au service d'urgence du centre hospitalier.	A	72

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
134- CODE D'ATTRIBUT DE SITUATION DE L'URGENCE	Ce champ indique la description plus en détail des interventions qui constituent des « répétitions/reprises », des « abandons en cours d'intervention », des « changements », des « retards » ou des « planifications », par exemple.	A	2
135- CODE D'ATTRIBUT DE LIEU DE L'URGENCE	Ce champ indique l'identification des détails et des données anatomiques supplémentaires relatifs par exemple à la latéralité (par exemple, (G)gauche, (D)droit, (B) bilatéral).	A	2
136- CODE D'ATTRIBUT D'ÉTENDUE DE L'URGENCE	Ce champ indique, si nécessaire, une mesure quantitative relative à l'intervention (par exemple, longueur de la lacération réparée, nombre de structures anatomiques atteintes).	A	2
<b>Écran 6 – Soins d'urgence , Résultat</b>			
137 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique le numéro attribué à l'usager inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
138 - NO DE L'HÔPITAL DE L'ÉCRAN DU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique le numéro de matricule de l'installation où les soins sont donnés à l'usager au service d'urgence du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
139 - DATE DE DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique la date à laquelle l'usager quitte le service d'urgence du centre hospitalier.	D	8
140 - HEURE DE DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique l'heure à laquelle l'usager quitte le service d'urgence du centre hospitalier.	N	6
141 - STATUT AU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique l'état de l'usager au moment du départ de l'urgence du centre hospitalier.	A	1
142 - DÉCÉDÉ AU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique que l'usager est décédé au moment du départ du service d'urgence du centre hospitalier. Le décès est considéré comme une cessation définitive de tout signe de vie se produisant à tout moment après la naissance vivante.	A	1
143 - AUTOPSIE AU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique qu'une autopsie est pratiquée sur le corps de l'usager décédé.	A	1
144 - NUMÉRO DE L'AUTOPSIE DU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique le numéro de l'autopsie.	A	12
145 - CAS CORONER AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique que le coroner est mandaté pour effectuer une investigation afin d'identifier les causes et les circonstances du décès d'un usager. Une autopsie peut être pratiquée sur le corps. Si elle est effectuée hors du centre hospitalier, le rapport est accessible au Bureau du coroner, sur demande.	A	1
146 - NUMÉRO DU	Ce champ indique le numéro du rapport d'autopsie du coroner.	A	12

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
RAPPORT D'AUTOPSIE DU CORONER AU DÉPART DE L'URGENCE			
147 - CAUSE DU DÉCÈS SUR LE CERTIFICAT AU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique la maladie ou l'affection morbide ayant provoquée le décès. La cause de décès est établie par le médecin et inscrite sur le formulaire du bulletin de décès (SP-3).	A	40
148 - DON D'ORGANES À L'HOPITAL AU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique que le prélèvement pour don d'organes a été effectué au centre hospitalier où est décédé l'usager.	A	1
149 - TRANSFERT POUR DON D'ORGANES AU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique que l'usager a été transféré dans un autre centre hospitalier pour que soit prélevé le(s) organe(s).	A	1
150 - CODE DE L'INSTALLATION DU TRANSFERT DON D'ORGANES AU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique le code inscrit au matricule de l'installation où est effectué le prélèvement d'organes. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
151 - NOM DE L'INSTALLATION DU TRANSFERT DON D'ORGANES AU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique le nom inscrit au matricule de l'installation où est effectué le prélèvement d'organes.	A	55
152 - RETOUR	Ce champ précise le type de domicile vers lequel est orienté l'usager au moment du départ du service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
153 - DÉPART CONTRE AVIS MÉDICAL	Ce champ indique que l'usager quitte le service d'urgence du centre hospitalier sans avoir obtenu l'autorisation médicale.	A	1
154 - ADMIS	Ce champ indique que l'usager sera admis et occupera un lit à des fins d'observation, de soins, de diagnostic ou de traitement dans le centre hospitalier au moment du départ du service d'urgence du centre hospitalier.	A	1
155 - TRANSFERT / RÉFÉRÉ	Ces champs indiquent le type de centre hospitalier vers lequel l'usager est orienté à sa sortie du service d'urgence du centre hospitalier afin de recevoir les soins appropriés à sa condition.	A	1
156 - CODE DE L'INSTALLATION DU TRANSFERT AU	Ce champ indique le code inscrit au matricule de l'installation où est transféré ou référé l'usager à sa sortie du service d'urgence du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et	A	9

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
DÉPART DE L'URGENCE	des services sociaux.		
157 - NOM DE L'INSTALLATION DU TRANSFERT AU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ indique le nom inscrit au matricule de l'installation où est transféré ou référé l'utilisateur à sa sortie du service d'urgence du centre hospitalier.	A	55
158 - INCONNU	Ce champ est indiqué lorsque l'utilisateur quitte le service d'urgence du centre hospitalier et que la destination est inconnue.	A	1
159 - AUTRE DESTINATION AU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ est indiqué lorsque l'utilisateur quitte le service d'urgence du centre hospitalier et que le type de destination ne figure pas parmi les choix possibles.	A	1
160 - PRÉCISER LA DESTINATION AU DÉPART DE L'URGENCE	Ce champ permet de préciser la destination de l'utilisateur lorsque celui-ci quitte le service d'urgence du centre hospitalier et que le type de destination ne figure pas parmi les choix possibles.		
<b>Écran 7 – Renseignements de l'admission à l'hôpital</b>			
161 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DE L'ADMISSION	Ce champ indique le numéro attribué à l'utilisateur inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
162 - NO DE L'HÔPITAL DE L'ÉCRAN DE L'ADMISSION	Ce champ indique le numéro de matricule de l'installation où les soins sont donnés à l'utilisateur au service d'admission du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
163 - ORIGINE DE LA VICTIME	Ce champ indique l'origine immédiate de l'utilisateur lors de son admission au centre hospitalier.	A	1
164 - CODE DE L'INSTALLATION DE PROVENANCE	Ce champ indique le code inscrit au matricule de l'installation d'où provient l'utilisateur référé/transféré au service d'admission du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	1
165 - NOM DE L'INSTALLATION DE PROVENANCE	Ce champ indique le nom inscrit au matricule de l'installation d'où provient l'utilisateur référé/transféré au service d'admission du centre hospitalier.	A	55
166 - NO SÉQUENCE DE L'ADMISSION	Ce champ indique un numéro séquentiel attribué lors de l'inscription de l'admission.	N	3
167 - DATE DE L'ADMISSION DE LA SPÉCIALITÉ	Ce champ indique la date de l'admission de la spécialité.	D	8
168 - HEURE DE L'ADMISSION DE LA	Ce champ indique l'heure de l'admission de la spécialité.	N	6

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
SPÉCIALITÉ			
169 - CODE DU MÉDECIN TRAITANT	Ce champ permet l'inscription du code de la spécialité du médecin qui a traité l'utilisateur durant son séjour au service d'admission du centre hospitalier.	A	20
170 - ADMIS À	Ce champ permet l'inscription du numéro du service MED-ECHO dans lequel l'utilisateur a séjourné.	N	2
171 - PRÉCISER (SI AUTRE) DU SERVICE DE L'ADMISSION	Ce champ permet l'affichage du nom du service de l'admission.	A	54
<b>Écran 8 – Évaluation des soins à l'admission à l'hôpital</b>			
172 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DES SIGNES VITAUX À L'ADMISSION	Ce champ indique le numéro attribué à l'utilisateur inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
173 - NO DE L'HÔPITAL DE L'ÉCRAN DES SIGNES VITAUX À L'ADMISSION	Ce champ indique le numéro de matricule de l'installation où les soins sont donnés à l'utilisateur au service d'admission du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
174 - NO SÉQUENCE DES SIGNES VITAUX À L'ADMISSION	Ce champ indique un numéro séquentiel relatif à l'attribution des signes vitaux au service d'admission du centre hospitalier.	N	3
175 - DATE DE L'ÉVALUATION DES SIGNES VITAUX À L'ADMISSION	Ce champ indique la date à laquelle une séquence de signes vitaux (tension artérielle, pouls, température, etc.) a été mesurée au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
176 - HEURE DE L'ÉVALUATION DES SIGNES VITAUX À L'ADMISSION	Ce champ indique l'heure à laquelle une séquence de signes vitaux (tension artérielle, pouls, température, etc.) a été mesurée au service d'admission du centre hospitalier.	N	6
177 - GCS À L'ADMISSION	Ce champ indique le résultat d'une échelle au service d'admission du centre hospitalier, basé sur la somme de trois composantes, pour déterminer la classification des niveaux de coma. Les principales composantes sont : l'ouverture des yeux, la réponse verbale et la réponse motrice.  Selon la nomenclature de Champion, Sacco et Copes « Trauma Scoring », l'échelle de Glasgow est un indice portant sur des évaluations entre 3 et 15, 3 étant un état comateux et 15 un état d'indépendance.	N	2
178 - PHI À L'ADMISSION	Ce champ indique la valeur de l'indice préhospitalier traumatique au service d'admission du centre hospitalier. Il est	A	2

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
	basé sur les valeurs de l'état de conscience, de la respiration, du pouls, de la tension artérielle systolique et de la lésion pénétrante. Les résultats sont utilisés pour comparer l'indice préhospitalier traumatique indiqué par les services ambulanciers.		
179 - RTS À L'ADMISSION	Ce champ représente une échelle physiologique de gravité des traumatismes nécessaire en épidémiologie. Il est basé sur les valeurs de L'Échelle de Coma Glasgow, de la pression sanguine systolique et de la respiration au service d'admission du centre hospitalier.	N	2
180 - ÉTAT DE CONSCIENCE À L'ADMISSION	Ce champ indique l'état général d'éveil et de réaction aux stimuli internes (ou externes) qui permet à la personne d'être en relation avec son environnement au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
181 - POULS À L'ADMISSION	Ce champ indique la valeur numérique des battements rythmés perçus à la palpation d'une artère superficielle, déterminés par le passage de l'ondée systolique. Il s'agit du nombre de battements par minute au service d'admission du centre hospitalier.	N	6,2
182 - POULS RÉGULIER À L'ADMISSION	Ce champ caractérise le pouls au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
183 - POULS IRRÉGULIER À L'ADMISSION	Ce champ caractérise le pouls au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
184 - RESP. À L'ADMISSION	Ce champ indique la mesure du nombre de respiration par minute d'un usager prise au service d'admission du centre hospitalier.	N	6,2
185 - TYPE DE RESPIRATION À L'ADMISSION	Cette valeur est obligatoire pour la version détaillée.		
186 - T.A.S À L'ADMISSION	Ce champ indique la valeur de la pression existant dans le système artériel au moment de la systole, c'est-à-dire au moment de la contraction cardiaque au service d'admission du centre hospitalier.	N	6,2
187 - T.A. D À L'ADMISSION	Ce champ indique la valeur de la pression existant dans le système artériel au moment de la diastole, c'est-à-dire entre deux contractions cardiaques au service d'admission du centre hospitalier.	N	6,2
188 - OUVERTURE DES YEUX À L'ADMISSION	Ce champ définit l'ouverture des yeux, un des indicateurs servant à calculer le Glasgow Coma Scale (GCS) au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
189 - RÉPONSE VERBALE À L'ADMISSION	Ce champ définit la réponse verbale, un des indicateurs servant à calculer le Glasgow Coma Scale (GCS) au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
190 - RÉPONSE MOTRICE À L'ADMISSION	Ce champ définit la réponse motrice, un des indicateurs servant à calculer le Glasgow Coma Scale (GCS) au service d'admission du centre hospitalier.	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
191 - GRANDEUR DE LA PUPILLE GAUCHE À L'ADMISSION	Ce champ indique le qualificatif de la grandeur de la pupille gauche au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
192 - GRANDEUR DE LA PUPILLE GAUCHE (mm) À L'ADMISSION	Ce champ indique la mesure en millimètres (mm) de la pupille gauche au service d'admission du centre hospitalier.	N	6,2
193 - RÉACTION DE LA PUPILLE GAUCHE À L'ADMISSION	Ce champ indique la réaction à la lumière de la pupille gauche au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
194 - GRANDEUR DE LA PUPILLE DROITE À L'ADMISSION	Ce champ indique le qualificatif de la grandeur de la pupille droite au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
195 - GRANDEUR DE LA PUPILLE DROITE (mm) À L'ADMISSION	Ce champ indique la mesure en millimètres (mm) de la pupille droite au service d'admission du centre hospitalier.	N	6,2
196 - RÉACTION DE LA PUPILLE DROITE À L'ADMISSION	Ce champ indique la réaction à la lumière de la pupille droite au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
197 - TEMPÉRATURE À L'ADMISSION	Ce champ indique la température du corps de l'utilisateur au service d'admission du centre hospitalier.	N	3,2
198 - PRESSION INTRACRÂNIENNE	Ce champ indique la valeur numérique de la pression exercée par le liquide céphalo-rachidien dans l'espace sous-arachnoïdien (espace situé entre le crâne et le cerveau) mesurée à l'aide d'appareillage spécialisé au service d'admission du centre hospitalier.	N	6,2
<b>Écran 9 - Traitements à l'admission à l'hôpital</b>			
199 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DES UNITÉS DE SOINS	Ce champ indique le numéro attribué à l'utilisateur inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
200 - NO DE L'HÔPITAL DE L'ÉCRAN DES UNITÉS DE SOINS	Ce champ indique le numéro de matricule de l'installation où les soins sont donnés à l'utilisateur au service d'admission du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
201 - NO SÉQUENCE DES UNITÉS DE SOINS	Ce champ indique un numéro séquentiel attribué lors de l'inscription d'unités de soins au service d'admission du centre hospitalier.	N	3
202 - UNITÉS	Ce champ indique l'unité physique où est hospitalisé l'utilisateur.	A	1
203 - PRÉCISER L'UNITÉ DE SOINS	Ce champ précise l'unité de soins spécialisés sur laquelle séjourne l'utilisateur.	A	25

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
204 - DATE DE L'ADMISSION	Ce champ indique la date de l'admission à l'unité de soins du centre hospitalier.	D	8
205 - HEURE D'ARRIVÉE À L'UNITÉ DE SOINS	Ce champ indique l'heure à laquelle l'utilisateur arrive à l'unité de soins.	N	6
206 - DATE DE DÉPART DE L'UNITÉ DE SOINS	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur quitte l'unité de soins.	D	8
207 - HEURE DU DÉPART DE L'UNITÉ DE SOINS	Ce champ indique l'heure à laquelle l'utilisateur quitte l'unité de soins.	N	6
208 - NO SÉQUENCE DE LA VENTILATION MÉCANIQUE	Ce champ indique un numéro séquentiel attribué lors de l'inscription de la ventilation mécanique au service d'admission du centre hospitalier.	N	3
209 - DATE DE DÉBUT DE LA VENTILATION MÉCANIQUE	Ce champ indique la date où la ventilation mécanique est débutée. La ventilation mécanique se définit comme étant une respiration assistée mécaniquement (respirateur) dont l'utilisateur est totalement dépendant.	D	8
210 - HEURE DU DÉBUT DE LA VENTILATION MÉCANIQUE	Ce champ indique l'heure où la ventilation mécanique est débutée. La ventilation mécanique se définit comme étant une respiration assistée mécaniquement (respirateur) dont l'utilisateur est totalement dépendant.	N	6
211 - DATE D'ARRÊT	Ce champ indique la date où la ventilation mécanique est cessée. La ventilation mécanique se définit comme étant une respiration assistée mécaniquement (respirateur) dont l'utilisateur est totalement dépendant.	D	8
212 - HEURE D'ARRÊT DE LA VENTILATION MÉCANIQUE	Ce champ indique l'heure où la ventilation mécanique est cessée. La ventilation mécanique se définit comme étant une respiration assistée mécaniquement (respirateur) dont l'utilisateur est totalement dépendant.	N	6
<b>Écran 10- Traitements à l'admission à l'hôpital (suite)</b>			
213 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DES TRAITEMENTS	Ce champ indique le numéro attribué à l'utilisateur inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
214 - NO DE L'HÔPITAL DE L'ÉCRAN DES TRAITEMENTS	Ce champ indique le numéro de matricule de l'installation où les soins sont donnés à l'utilisateur au service d'admission du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
215 - NO SÉQUENCE DES TRAITEMENTS	Ce champ indique un numéro séquentiel attribué lors de l'inscription de traitement au service d'admission du centre hospitalier.	N	3
216 - DATE DU TRAITEMENT À L'ADMISSION	Ce champ indique la date à laquelle un traitement est effectué au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
217 - HEURE DU	Ce champ indique l'heure où un traitement est effectué au service d'admission du centre hospitalier.	N	6

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
TRAITEMENT À L'ADMISSION			
218 - CODE DU TRAITEMENT À L'ADMISSION	Ce champ indique le code des traitements médicaux et/ou chirurgicaux au service d'admission du centre hospitalier.	A	6
219 - INTERVENTIONS MÉDICALES ET CHIRURGICALES À L'ADMISSION	Ce champ indique la description des actes thérapeutiques, des traitements médicaux et chirurgicaux qui sont réalisés au service d'admission du centre hospitalier.	A	72
220- CODE D'ATTRIBUT DE SITUATION DE L'ADMISSION	Ce champ indique la description plus en détail des interventions qui constituent des « répétitions/reprises », des « abandons en cours d'intervention », des « changements », des « retards » ou des « planifications », par exemple.	A	2
221- CODE D'ATTRIBUT DE LIEU DE L'ADMISSION	Ce champ indique l'identification des détails et des données anatomiques supplémentaires relatifs par exemple à la latéralité (par exemple, (G)gauche, (D)droit, (B) bilatéral).	A	2
222- CODE D'ATTRIBUT D'ÉTENDUE DE L'ADMISSION	Ce champ indique, si nécessaire, une mesure quantitative relative à l'intervention (par exemple, longueur de la lacération réparée, nombre de structures anatomiques atteintes).	A	2
223 - LIEU	Ce champ indique le lieu physique où sont effectués les traitements médicaux et/ou chirurgicaux au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
224 - DATE DE DÉPART DU BLOC OPÉRATOIRE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a quitté le bloc opératoire.	D	8
225 - HEURE DU DÉPART DU BLOC OPÉRATOIRE	Ce champ indique l'heure à laquelle l'utilisateur a quitté le bloc opératoire.	N	6
226 - PHYSIOTHÉRAPIE	Ce champ indique que l'utilisateur a été évalué et/ou traité par un intervenant en physiothérapie au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
227 - DATE D'ÉVALUATION DE LA PHYSIOTHÉRAPIE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été évalué par un intervenant en physiothérapie au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
228 - DATE DU TRAITEMENT DE LA PHYSIOTHÉRAPIE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été traité par un intervenant en physiothérapie au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
229 - ERGOTHÉRAPIE	Ce champ indique que l'utilisateur a été évalué et/ou traité par un intervenant en ergothérapie au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
230 - DATE D'ÉVALUATION DE L'ERGOTHÉRAPIE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été évalué par un intervenant en ergothérapie au service d'admission du centre hospitalier.	D	8

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
231 - DATE DU TRAITEMENT D'ERGOTHÉRAPIE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été traité par un intervenant en ergothérapie au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
232 - PSYCHOLOGIE	Ce champ indique que l'utilisateur a été évalué et/ou traité par un intervenant en psychologie au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
233 - DATE D'ÉVALUATION DE LA PSYCHOLOGIE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été évalué par un intervenant en psychologie au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
234 - DATE DU TRAITEMENT DE PSYCHOLOGIE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été traité par un intervenant en psychologie au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
235 - AUDIOLOGIE - ORTHOPHONIE	Ce champ indique que l'utilisateur a été évalué et/ou traité par un intervenant en audiologie ou en orthophonie au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
236 - DATE D'ÉVALUATION DE L'AUDIOLOGIE / ORTHOPHONIE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été évalué par un intervenant en audiologie ou en orthophonie au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
237 - DATE DU TRAITEMENT D'AUDIOLOGIE / ORTHOPHONIE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été traité par un intervenant en audiologie ou en orthophonie au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
238 - SERVICE SOCIAL	Ce champ indique que l'utilisateur a été évalué et/ou traité par un intervenant en service social au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
239 - DATE D'ÉVALUATION DU SERVICE SOCIAL	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été évalué par un intervenant en service social au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
240 - DATE DU TRAITEMENT DE SERVICE SOCIAL	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été traité par un intervenant en service social au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
241 - DIÉTÉTIQUE	Ce champ indique que l'utilisateur a été évalué et/ou traité par un intervenant en diététique au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
242 - DATE D'ÉVALUATION DE LA DIÉTÉTIQUE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été évalué par un intervenant en diététique au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
243 - DATE DU TRAITEMENT DE LA DIÉTÉTIQUE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été traité par un intervenant en diététique au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
244 - ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE	Ce champ indique que l'utilisateur a été évalué et/ou traité par un membre de l'équipe multidisciplinaire (ergothérapeute, physiothérapeute, travailleur social, psychologue, infirmière de	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
	liaison, etc.) au service d'admission du centre hospitalier.		
245 - DATE D'ÉVALUATION MULTIDISCIPLINAIRE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été évalué par un intervenant de l'équipe multidisciplinaire (ergothérapeute, physiothérapeute, travailleur social, psychologue, infirmière de liaison, etc.) au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
246 - DATE DU TRAITEMENT MULTIDISCIPLINAIRE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été traité par un membre de l'équipe multidisciplinaire (ergothérapeute, physiothérapeute, travailleur social, psychologue, infirmière de liaison, etc.) au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
247 - AUTRE DES INTERVENTIONS PARAMÉDICALES	Ce champ indique que l'utilisateur a été évalué et/ou traité par un intervenant autre que la physiothérapie, l'ergothérapie, la psychologie, l'audiologie, l'orthophonie, le service social, la diététique ou l'équipe multidisciplinaire au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
248 - DATE D'ÉVALUATION D'UN AUTRE INTERVENANT	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été évalué par un intervenant autre que la physiothérapie, l'ergothérapie, la psychologie, l'audiologie, l'orthophonie, le service social, la diététique ou l'équipe multidisciplinaire au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
249 - DATE DU TRAITEMENT AUTRE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été traité par un intervenant autre que la physiothérapie, l'ergothérapie, la psychologie, l'audiologie, l'orthophonie, le service social, la diététique ou l'équipe multidisciplinaire au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
250 - PRÉCISER (AUTRE) INTERVENTIONS PARAMÉDICALES	Ce champ indique la précision du type d'intervenant autre que la physiothérapie, l'ergothérapie, la psychologie, l'audiologie, l'orthophonie, le service social, la diététique ou l'équipe multidisciplinaire qui a traité et/ou évalué un usager au service d'admission du centre hospitalier. Il suffit d'inscrire le nom de la spécialité concernée.	A	25
251 - AUTRE 2 DES INTERVENTIONS PARAMÉDICALES	Ce champ indique que l'utilisateur a été évalué et/ou traité par un deuxième intervenant autre que la physiothérapie, l'ergothérapie, la psychologie, l'audiologie, l'orthophonie, le service social, la diététique ou l'équipe multidisciplinaire au service d'admission du centre hospitalier.	A	1
252 - DATE D'ÉVALUATION D'UN AUTRE INTERVENANT	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été évalué par un deuxième intervenant autre que la physiothérapie, l'ergothérapie, la psychologie, l'audiologie, l'orthophonie, le service social, la diététique ou l'équipe multidisciplinaire au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
253 - DATE DU TRAITEMENT AUTRE INTERVENANT 2	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été traité par un deuxième intervenant autre que la physiothérapie, l'ergothérapie, la psychologie, l'audiologie, l'orthophonie, le service social, la diététique ou l'équipe multidisciplinaire au service d'admission du centre hospitalier.	D	8
254 - PRÉCISER (AUTRE 2) INTERVENTIONS	Ce champ indique la précision du type du deuxième intervenant autre que la physiothérapie, l'ergothérapie, la psychologie, l'audiologie, l'orthophonie, le service social, la	A	25

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
PARAMÉDICALES	diététique ou l'équipe multidisciplinaire qui a été traité et/ou évalué un l'utilisateur au service d'admission du centre hospitalier. Il suffit d'inscrire le nom de la spécialité concernée.		
<b>Écran 11 – Soins à l'hôpital, complications</b>			
255 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DES COMPLICATIONS	Ce champ indique le numéro attribué à l'utilisateur inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
256 - NO DE L'HÔPITAL DE L'ÉCRAN DES COMPLICATIONS	Ce champ indique le numéro de matricule de l'installation où les soins sont donnés à l'utilisateur au service d'admission du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
257 - INSUFFISANCE RÉNALE	Ce champ indique la présence de la complication insuffisance rénale.	A	1
258 - DATE DE LA COMPLICATION INSUFFISANCE RÉNALE	Ce champ indique la date d'apparition de la complication insuffisance rénale.	D	8
259 - CHOC	Ce champ indique la présence de la complication choc. Le choc se définit par une tension artérielle systolique inférieure à 90 et un pouls supérieur à 120.	A	1
260 - DATE DE LA COMPLICATION CHOC	Ce champ indique la date d'apparition de la complication choc.	D	8
261 - HEURE DE LA COMPLICATION CHOC	Ce champ indique l'heure d'apparition de la complication choc.	N	6
262 - ARRÊT CARDIAQUE	Ce champ indique la présence de la complication arrêt cardiaque.	A	1
263 - DATE DE LA COMPLICATION ARRÊT CARDIAQUE	Ce champ indique la date d'apparition de la complication arrêt cardiaque.	D	8
264 - HEURE DE LA COMPLICATION ARRÊT CARDIAQUE	Ce champ indique l'heure d'apparition de la complication arrêt cardiaque.	N	6
265 - INFARCTUS DU MYOCARDE	Ce champ indique la présence de la complication infarctus du myocarde .	A	1
266 - DATE DE LA COMPLICATION INFARCTUS DU MYOCARDE	Ce champ indique la date d'apparition de la complication infarctus du myocarde.	D	8

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
267 - HEURE DE LA COMPLICATION INFARCTUS DU MYOCARDE	Ce champ indique l'heure d'apparition de la complication infarctus du myocarde.	N	6
268 - COAGULOPATHIE	Ce champ indique la présence de la complication coagulopathie.	A	1
269 - DATE DE LA COMPLICATION COAGULOPATHIE	Ce champ indique la date d'apparition de la complication coagulopathie.	D	8
270 - POUMON DE CHOC	Ce champ indique la présence de la complication poumon de choc.	A	1
271 - DATE DE LA COMPLICATION POUMON DE CHOC	Ce champ indique la date d'apparition de la complication poumon de choc.	D	8
272 - EMBOLIE PULMONAIRE	Ce champ indique la présence de la complication embolie pulmonaire.	A	1
273 - DATE DE LA COMPLICATION EMBOLIE PULMONAIRE	Ce champ indique la date d'apparition de la complication embolie pulmonaire.	D	8
274 - INFECTION DE LA PLAIE	Ce champ indique la présence de la complication infection de la plaie.	A	1
275 - DATE DE LA COMPLICATION INFECTION DE LA PLAIE	Ce champ indique la date d'apparition de la complication infection de la plaie.	D	8
276 - INFECTION URINAIRE	Ce champ indique la présence de la complication infection urinaire.	A	1
277 - DATE DE LA COMPLICATION INFECTION URINAIRE	Ce champ indique la date d'apparition de la complication infection urinaire.	D	8
278 - PNEUMONIE	Ce champ indique la présence de la complication pneumonie.	A	1
279 - DATE DE LA COMPLICATION PNEUMONIE	Ce champ indique la date d'apparition de la complication pneumonie.	D	8
280 - ABCÈS INTRA-ABDOMINAL	Ce champ indique la présence de la complication abcès intra-abdominal.	A	1
281 - DATE DE LA COMPLICATION ABCÈS INTRA-ABDOMINAL	Ce champ indique la date d'apparition de la complication abcès intra-abdominal.	D	8

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
282 - AUTRE ABCÈS (PRÉCISER)	Ce champ indique la présence de la complication d'un autre abcès.	A	1
283 - DATE DE LA COMPLICATION AUTRE ABCÈS	Ce champ indique la date d'apparition de la complication d'un autre abcès.	D	8
284 - PRÉCISER AUTRE ABCÈS	Ce champ indique la précision de la complication autre abcès.	A	25
285 - EMPYÈME	Ce champ indique la présence de la complication empyème.	A	1
286 - DATE DE LA COMPLICATION EMPYÈME	Ce champ indique la date d'apparition de la complication empyème.	D	8
287 - SEPTICÉMIE	Ce champ indique la présence de la complication septicémie.	A	1
288 - DATE DE LA COMPLICATION SEPTICÉMIE	Ce champ indique la date d'apparition de la complication septicémie.	D	8
289 - SYNDROME PSEUDO-SEPTICÉMIQUE	Ce champ indique la présence de la complication syndrome pseudo-septicémique.	A	1
290 - DATE DE LA COMPLICATION SYNDROME PSEUDO-SEPTICÉMIQUE	Ce champ indique la date d'apparition de la complication syndrome pseudo-septicémique.	D	8
291 - SEPTICÉMIE FONGIQUE	Ce champ indique la présence de la complication septicémie fongique.	A	1
292 - DATE DE LA COMPLICATION SEPTICÉMIE FONGIQUE	Ce champ indique la date d'apparition de la complication septicémie fongique.	D	8
293 - NO SÉQUENCE DE COMPLICATIONS	Ce champ indique un numéro séquentiel attribué lors de l'inscription de complications lorsque celle-ci ne figure pas parmi la liste définie des complications à cocher.	N	3
294 - CODE CIM-10-CA (complication)	Ce champ indique le code de la complication lorsque celle-ci ne figure pas parmi la liste définie des complications à cocher.	A	5,2
295 - PRÉCISER DE LA DESCRIPTION DU CODE DE COMPLICATION	Ce champ indique la description du code de la complication autre lorsque celle-ci ne figure pas parmi la liste définie des complications à cocher.	A	60
296 - DATE DE LA COMPLICATION AUTRE	Ce champ indique la date d'apparition de la complication « Autre » lorsque celle-ci ne figure pas parmi la liste définie des complications à cocher.	D	8

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
<b>Écran 12 – Statut au moment du départ</b>			
297 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique le numéro attribué à l'usager inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
298 - NO DE L'HÔPITAL DE L'ÉCRAN DU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique le numéro de matricule de l'installation où les soins sont donnés à l'usager au service d'admission du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
299 - DATE DE DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique la date à laquelle l'usager quitte le service d'admission du centre hospitalier.	D	8
300 - STATUT	Ce champ indique l'état de l'usager au moment du départ du service d'admission du centre hospitalier.	A	1
301 - DÉCÉDÉ AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique que l'usager est décédé au moment du départ du service d'admission du centre hospitalier. Le décès est considéré comme une cessation définitive de tout signe de vie se produisant à tout moment après la naissance vivante.	A	1
302 - HEURE DU DÉCÈS	Ce champ indique l'heure du décès de l'usager au service d'admission du centre hospitalier.	N	6
303 - AUTOPSIE AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique qu'une autopsie est pratiquée sur le corps de l'usager décédé.	A	1
304 - NUMÉRO DE L'AUTOPSIE AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique le numéro de l'autopsie.	A	12
305 - CAS CORONER AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique que le coroner est mandaté pour effectuer une investigation afin d'identifier les causes et les circonstances du décès d'un usager. Une autopsie peut être pratiquée sur le corps. Si elle est effectuée hors du centre hospitalier, le rapport est accessible au Bureau du coroner, sur demande.	A	1
306 - NUMÉRO DU RAPPORT D'AUTOPSIE DU CORONER AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique le numéro du rapport d'autopsie du coroner.	A	12
307 - CAUSE DU DÉCÈS SUR LE CERTIFICAT AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique la maladie ou l'affection morbide ayant provoqué le décès. La cause de décès est établie par le médecin et est inscrite sur le formulaire du bulletin de décès (SP-3).	A	40
308 - DON D'ORGANES À L'HOPITAL AU	Ce champ indique que le prélèvement pour don d'organes a été effectué au centre hospitalier où est décédé l'usager.	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
DÉPART DE L'HÔPITAL			
309 - TRANSFERT POUR DON D'ORGANES AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique que l'utilisateur a été transféré dans un autre centre hospitalier pour que soit prélevé le(s) organe(s).	A	1
310 - CODE DE L'INSTALLATION DU TRANSFERT DON D'ORGANES AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique le code inscrit au matricule de l'installation où est effectué le prélèvement d'organes. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
311 - NOM DE L'INSTALLATION DU TRANSFERT DON D'ORGANES AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique le nom inscrit au matricule de l'installation où est effectué le prélèvement d'organes.	A	55
312 - VIVANT	Ce champ indique que l'utilisateur est vivant au moment du départ du service d'admission du centre hospitalier. Vivant signifie que l'utilisateur quitte le centre hospitalier en présentant des signes vitaux.	A	1
313 - TRANSFERT	Ce champ indique le type de centre hospitalier vers lequel l'utilisateur est orienté à sa sortie du service d'admission du centre hospitalier afin de recevoir les soins appropriés à sa condition.	A	1
314 - CODE DE L'INSTALLATION DU TRANSFERT AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique le code inscrit au matricule de l'installation où est transféré l'utilisateur au départ du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
315 - NOM DE L'INSTALLATION DU TRANSFERT AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ indique le nom inscrit au matricule de l'installation où est transféré ou référé l'utilisateur à sa sortie du centre hospitalier.	A	55
316 - AUTRE DESTINATION AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ est indiqué lorsque l'utilisateur quitte le service d'admission du centre hospitalier et que le type de destination ne figure pas parmi les choix possibles.	A	1
317 - PRÉCISER LA DESTINATION AU DÉPART DE L'HÔPITAL	Ce champ permet de préciser la destination de l'utilisateur lorsque celui-ci quitte le service d'admission du centre hospitalier et que le type de destination ne figure pas parmi les choix possibles.	A	20

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
318 - EN ATTENTE DE RÉADAPTATION	Ce champ permet de préciser que l'utilisateur est en attente d'hébergement dans un centre de réadaptation lors du départ du service d'admission du centre hospitalier.	A	1
319 - CODE DE L'INSTALLATION EN ATTENTE POUR RÉADAPTATION	Ce champ indique le code inscrit au matricule de l'installation où est dirigé l'utilisateur en attente de réadaptation au départ du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
320 - NOM DE L'INSTALLATION EN ATTENTE POUR RÉADAPTATION	Ce champ indique le nom inscrit au matricule de l'installation où est dirigé l'utilisateur en attente de réadaptation au départ du centre hospitalier.	A	55
<b>Écran 13 – Description de la blessure</b>			
321 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DE LA DESCRIPTION DE LA BLESSURE	Ce champ indique le numéro attribué à l'utilisateur inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
322 - ISS	Ce champ indique le résultat du calcul de l'ISS (Indice severity score) communément appelé IGT (indice de gravité du traumatisme).	N	3
323 - LÉSION PÉNÉTRANTE	Ce champ permet l'identification de la région du corps atteinte lors d'un traumatisme pénétrant. Une lésion pénétrante est une blessure qui traverse la peau et qui atteint un organe sous-jacent tel que muscle, nerf ou organe interne résultant d'un traumatisme par balle, par arme blanche ou par tout autre objet pénétrant.	A	1
324 – TÊTE	Ce champ permet l'identification de la région «Tête» atteinte par le traumatisme.	A	1
325 – VISAGE	Ce champ permet l'identification de la région «Visage» atteinte par le traumatisme.	A	1
326 – COU	Ce champ permet l'identification de la région «Cou» atteinte par le traumatisme.	A	1
327 – THORAX	Ce champ permet l'identification de la région «Thorax» atteinte par le traumatisme.	A	1
328 - ABDOMEN ET ORGANES PELVIENS	Ce champ permet l'identification de la région «Abdomen et organes pelviens» atteinte par le traumatisme.	A	1
329 - COLONNE VERTÉBRALE	Ce champ permet l'identification de la région «Colonne vertébrale» atteinte par le traumatisme.	A	1
330 - MEMBRES SUPÉRIEURS	Ce champ permet l'identification de la région «Membres supérieurs» atteinte par le traumatisme.	A	1
331 - MEMBRES INFÉRIEURS	Ce champ permet l'identification de la région «Membres inférieurs» atteinte par le traumatisme.	A	1
332 - BRÛLURES EXTERNES	Ce champ permet l'identification de la région du corps atteinte par le traumatisme. Il est précisé dans le cas de brûlures	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
	externes.		
333 - NO SÉQUENCE DES BLESSURES	Ce champ indique un numéro séquentiel attribué lors de l'inscription de blessures.	N	3
334 - CODE AIS	Ce champ indique le code identifiant chacune des blessures qui ont été diagnostiquées et / ou traitées.	A	9
335 - RÉGION DU CORPS DE LA BLESSURE	Ce champ indique le système anatomique atteint par la blessure.	A	40
336 - STRUCTURE ANATOMIQUE	Ce champ indique le site interne ou la surface de la localisation de la blessure.	A	40
337 - STRUCTURE ANATOMIQUE SPÉCIFIQUE	Ce champ indique la description particulière du site interne ou la surface de la localisation de la blessure.	A	40
338 - STRUCTURE ANATOMIQUE SPÉCIFIQUE SUPPLÉMENTAIRE	Ce champ indique des précisions supplémentaires sur la blessure.	A	500
339 - DESCRIPTION ACCEPTÉE	Ce champ indique que les informations inscrites (région du corps, structure anatomique et structure anatomique spécifique) ne nécessitent pas l'ajout de précisions supplémentaires.	A	1
340 - DESCRIPTION MODIFIÉE	Ce champ indique que les informations inscrites (région du corps, structure anatomique et structure anatomique spécifique) nécessitent l'ajout de précisions supplémentaires.	A	1
341 - CODE AIS À VÉRIFIER	Ce champ indique que le code AIS inscrit pour la blessure nécessite une révision ultérieure.	A	1
342 - CODE CIM-10 CA	Ce champ indique le code de la blessure.	A	7
<b>Écran 14 – Évaluation radiologique à l'urgence ou durant l'hospitalisation</b>			
343 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DE L'ÉVALUATION RADIOLOGIQUE	Ce champ indique le numéro attribué à l'utilisateur inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
344 - NO DE L'HÔPITAL DE L'ÉCRAN DE L'ÉVALUATION RADIOLOGIQUE	Ce champ indique le numéro de matricule de l'installation où les soins sont donnés à l'utilisateur. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	A	9
345 - NO SÉQUENCE D'ÉVALUATIONS RADIOLOGIQUES	Ce champ indique un numéro séquentiel attribué lors de l'inscription d'évaluations radiologiques.	N	3

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
346 - ENDROIT DE L'ÉVALUATION RADIOLOGIQUE	Ce champ indique le lieu physique où est situé l'utilisateur au moment de l'évaluation radiologique.	A	1
347 - RÉGION DU CORPS DE L'ÉVALUATION RADIOLOGIQUE	Ce champ indique la région du corps pour laquelle une évaluation radiologique a été réalisée.	A	50
348 - DATE DE L'ÉVALUATION RADIOLOGIQUE	Ce champ indique la date à laquelle une évaluation radiologique a été réalisée.	D	8
349 - HEURE DE L'ÉVALUATION RADIOLOGIQUE	Ce champ indique l'heure à laquelle une évaluation radiologique a été réalisée.	N	6
350 - RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION RADIOLOGIQUE	Ce champ indique le résultat de l'évaluation radiologique.	A	1
351- DÉTAILS DU RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION RADIOLOGIQUE	Ce champ précise des informations supplémentaires sur le résultat de l'évaluation radiologique.	A	25
352 - NO SÉQUENCE DE L'IMAGERIE MÉDICALE	Ce champ indique un numéro séquentiel attribué lors de l'inscription d'imageries médicales.	N	3
353 - ENDROIT DE L'IMAGERIE MÉDICALE	Ce champ indique le lieu physique où est situé l'utilisateur au moment de l'imagerie médicale.	A	1
354 - RÉGION DU CORPS DE L'IMAGE MÉDICALE	Ce champ indique la région du corps pour laquelle une imagerie médicale a été réalisée.	A	50
355 - DATE DEMANDÉE	Ce champ indique la date à laquelle une imagerie médicale a été demandée.	D	8
356 - HEURE DEMANDÉE	Ce champ indique l'heure à laquelle une imagerie médicale a été demandée.	N	6
357 - DATE COMPLÉTÉE	Ce champ indique la date à laquelle une imagerie médicale a été réalisée.	D	8
358 - HEURE COMPLÉTÉE	Ce champ indique l'heure à laquelle une imagerie médicale a été réalisée.	N	6
359 - RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DE L'IMAGERIE MÉDICALE	Ce champ indique le résultat de l'imagerie médicale.	A	1
360 - DÉTAILS DU	Ce champ indique des informations supplémentaires sur le résultat de l'imagerie médicale.	A	25

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
RÉSULTAT DE L'IMAGERIE MÉDICALE			
<b>Écran 15 – Évaluation neurologique</b>			
361 - NO DU REGISTRE DE L'ÉCRAN DE L'ÉVALUATION NEUROLOGIQUE	Ce champ indique le numéro attribué à l'utilisateur inscrit au registre des traumatismes par le centre hospitalier.	N	9
362 - NO DE L'HÔPITAL DE L'ÉCRAN DE L'ÉVALUATION NEUROLOGIQUE	Ce champ indique le numéro de matricule de l'installation où les soins sont donnés à l'utilisateur au service d'admission du centre hospitalier. Il est aussi utilisé comme numéro de permis d'exploitation par le Ministère de la santé et des services sociaux.	N	9
363 - ANTÉCÉDENTS NEUROLOGIQUES	Ce champ indique la présence de troubles neurologiques avant le traumatisme.	A	1
364 - PRÉCISER ANTÉCÉDENTS DES TROUBLES NEUROLOGIQUES	Ce champ décrit les troubles neurologiques de l'utilisateur survenus avant le traumatisme.	A	100
365 - ANTÉCÉDENTS DE TRAUMATISME CRÂNIEN	Ce champ indique la présence d'un traumatisme crânien survenu avant le traumatisme.	A	1
366 - PRÉCISER ANTÉCÉDENTS DE TRAUMATISME CRÂNIEN	Ce champ décrit les traumatismes crâniens de l'utilisateur survenus avant le traumatisme.	A	100
367 - PARALYSIE ANTÉRIEURE À L'ACCIDENT	Ce champ indique la présence d'une paralysie survenue avant le traumatisme.	A	1
368 - TYPE DE PARALYSIE	Ce champ indique le type de la paralysie survenue avant le traumatisme.	A	20
369 - DATE DE LA PARALYSIE ANTÉRIEURE À L'ACCIDENT	Ce champ indique la date où est survenue la paralysie avant le traumatisme.	D	8
370 - FONCTION MÉM/AMNÉSIE	Ce champ indique que l'utilisateur a, antérieurement au traumatisme, déjà souffert de troubles de mémoire et/ou mnésiques.	A	1
371 - DEGRÉ	Ce champ indique le degré ou le niveau d'amnésie de l'utilisateur constaté antérieurement au traumatisme.	A	1
372 - GOS	Ce champ présente le code de l'état général d'un usager victime d'un traumatisme crânien représenté sur une échelle de 1 à 5.	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
373 - SIGNE DE LÉSION DU SNC (SCANOGRAPHIE)	Ce champ indique la présence d'une lésion au système nerveux central visible sur l'image de scanographie.	A	1
374 - NB D'ÉVALUATION DE L'ÉCHELLE NEUROCOMPORTEMENTALE RÉVISÉE	Ce champ indique un numéro séquentiel attribué lors de l'inscription de l'échelle neurocomportementale révisée.	N	3
375 - DATE DE L'ÉVALUATION NEUROLOGIQUE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été évalué neurologiquement (par une infirmière ou un médecin) afin d'établir une évaluation.		8
376 - HEURE DE L'ÉVALUATION NEUROLOGIQUE	Ce champ indique l'heure à laquelle l'utilisateur a été évalué neurologiquement (par une infirmière ou un médecin) afin d'établir une évaluation.	N	6
377 - DIMINUTION DE LA VIGILANCE	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure l'état d'éveil de l'utilisateur, il est variable ou diminué.  L'utilisateur a de la difficulté à maintenir un niveau de vigilance adéquat.	A	1
378 - HYPERACTIVITÉ, AGITATION	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure l'hyperactivité et l'agitation de l'utilisateur.  L'utilisateur se tortille, se balance les bras, marche de long en large, parle sans arrêt (logorrhée), a beaucoup de difficulté à se taire et à rester tranquille. Les mouvements souvent associés à l'énervement chez le sujet sain (pianotage, grattage, tics, etc.) ne sont pas considérés.	A	1
379 - DÉSORIENTATION	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure la désorientation de l'utilisateur.  L'utilisateur commet des erreurs dans l'appréciation du temps, du lieu et dans l'identification de soi.	A	1
380 - TROUBLES DE L'ATTENTION	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure les troubles de l'attention de l'utilisateur.  L'utilisateur est éveillé mais distrait, c'est-à-dire facilement attiré par des stimuli extérieurs ou internes. Pour cette raison, son comportement en conversation ou en cours d'activité n'est pas sélectif ni dirigé.	A	1
381 - TROUBLES	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure les troubles	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
D'ARTICULATION	d'articulation de l'utilisateur.  L'articulation de l'utilisateur est défectueuse; il existe des imprécisions phonétiques qui affectent l'intelligibilité du discours.		
382 - TROUBLES DE L'EXPRESSION ORALE	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure les troubles de l'expression orale.  L'expression orale peut être laborieuse, agrammatique et entrecoupée de pauses, elle peut comporter des périphrases et des circonlocutions (dus à un manque du mot), des paraphrasies phonémiques (« épicerie » devient « éciperie »).	A	1
383 - TROUBLES DE LA COMPRÉHENSION ORALE	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure les troubles de la compréhension orale.  L'utilisateur a de la difficulté à comprendre oralement les formules linguistiques simples ou complexes.	A	1
384 - TROUBLES DE LA MÉMOIRE	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure les troubles de la mémoire.  L'utilisateur présente des difficultés à se rappeler des événements quotidiens récents, à se rappeler qu'il doit exécuter des actions particulières à un moment donné, à acquérir et à retenir des informations nouvelles bien que le rappel immédiat d'informations simples (évalué à l'aide du rappel immédiat d'objets) puisse être intact.	A	1
385 - RALENTISSEMENT MOTEUR	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure le ralentissement moteur.  La parole, les mouvements des extrémités et la motricité globale du corps de l'utilisateur sont ralentis, en l'absence de dysarthrie ou de faiblesse motrice.	A	1
386 - PRÉOCCUPATIONS SOMATIQUES EXAGÉRÉES	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure les préoccupations somatiques exagérées.  L'utilisateur se plaint de façon exagérée de symptômes somatiques (maux de tête, étourdissements, gêne visuelle) et de son état de santé général.	A	1
387 - TROUBLE D'AUTOCRITIQUE	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure les troubles d'autocritique.  L'utilisateur ne semble pas conscient de ses incapacités ou les	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
	sous-estime : il peut, par exemple, nier des séquelles de son accident, surestimer ses capacités physiques ou psychologiques et sous-estimer les changements survenus dans sa personnalité par rapport à l'opinion des cliniciens et de l'entourage familial. Il n'a pas conscience de comportements embarrassants, puérils ou désinhibés qu'il peut présenter et de leur impact sur autrui. Il peut présenter une apparence physique négligée et en être inconscient ou indifférent. Il éprouve de la difficulté à percevoir ses erreurs et à les corriger. Les projets d'avenir ne tiennent pas compte de son état.		
388 - HALLUCINATIONS	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure si l'utilisateur présente des hallucinations.  L'utilisateur éprouve des perceptions sans objet. Cet item réfère aux phénomènes visuels, auditifs ou tactiles et peut être coté d'après les propos de l'utilisateur lui-même, ou d'après l'observation de son comportement par l'examineur.	A	1
389 - CONTENU DE PENSÉE INHABITUEL	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure le contenu de pensée inhabituel.  Le contenu de la pensée est curieux, bizarre. Les pensées de l'utilisateur peuvent être organisées mais les idées ou les sujets abordés sont bizarres.	A	1
390 - ANXIÉTÉ	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure le niveau d'anxiété.  L'utilisateur est soucieux, inquiet, préoccupé de façon excessive par le présent ou le futur. Son visage et ses attitudes peuvent exprimer un état de tension (physionomie tendue, tendance à se ronger les ongles, regards inquiets, etc.) et même de panique.	A	1
391 - HUMEUR DÉPRESSIVE	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure l'humeur dépressive.  L'utilisateur est triste, découragé, pessimiste. Il exprime des sentiments de dévalorisation et une perte de capacité de plaisir.	A	1
392 - SENTIMENTS DE CULPABILITÉ	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure le sentiment de culpabilité.  L'utilisateur exprime des sentiments de blâme personnel, éprouve de la honte, exprime des remords vis-à-vis de son comportement passé.	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
393 - LABILITÉ DE L'HUMEUR	<p>Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure la labilité de l'humeur.</p> <p>L'utilisateur présente des changements soudains de l'humeur qui sont disproportionnés par rapport à la situation.</p>	A	1
394 - DIMINUTION DE L'AFFECTIVITÉ	<p>Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure la diminution de l'affectivité.</p> <p>L'utilisateur présente une réduction de l'intensité normale des émotions, une indifférence.</p>	A	1
395 - IRRITABILITÉ	<p>Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure le niveau d'irritabilité.</p> <p>L'utilisateur est très vulnérable à la tension psychologique, que celle-ci soit provoquée par des stimuli physiques (bruits, lumière, etc.) ou par l'environnement social. Cette vulnérabilité peut l'amener à se soustraire aux stimuli et/ou à présenter des difficultés de contrôle émotionnel.</p>	A	1
396 - DÉINHIBITION	<p>Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure l'inhibition.</p> <p>L'utilisateur présente des troubles de contrôle de son comportement. Il fait des commentaires ou des gestes inappropriés en regard de la situation ou des règles sociales habituelles. Les commentaires ou gestes sont impulsifs, à caractère sexuel ou agressif ou ne respectent pas les règles sociales habituelles (par exemple une trop grande familiarité au cours de l'entretien).</p>	A	1
397 - EXCITATION	<p>Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure le niveau d'excitation.</p> <p>L'utilisateur présente une exaltation de l'humeur. Dans les formes sévères, le comportement de l'utilisateur évoque un état hypomaniaque.</p>	A	1
398 - HOSTILITÉ	<p>Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure le niveau d'hostilité.</p> <p>L'utilisateur exprime de l'animosité, de l'opposition, il est belliqueux envers autrui, défiant envers l'autorité rendant difficile la participation à l'entretien.</p>	A	1
399 - MÉFIANCE	<p>Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure le niveau de méfiance.</p>	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
	L'utilisateur est soupçonneux, il croit que les autres nourrissent à son égard des intentions malveillantes ou discriminatoires.		
400 - REPLI SUR SOI	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure le repli sur l'utilisateur.  L'utilisateur n'établit pas de lui-même des relations avec autrui, il n'engage aucune conversation, il s'isole et se tient à l'écart.	A	1
401 - DÉSORGANISATION DES CONCEPTS	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure le niveau de désorganisation des concepts.  L'utilisateur présente une diminution des capacités de raisonnement, d'abstraction, de généralisation. Les processus de pensée sont confus et présentent des ruptures. Les pensées ne s'enchaînent pas logiquement. Il peut y avoir des digressions dans la conversation.	A	1
402 - TROUBLES DE FLEXIBILITÉ DE LA PENSÉE	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure les troubles de flexibilité de la pensée.  L'utilisateur présente une difficulté d'adaptation dans une situation qui requiert un changement de stratégie. Face à un obstacle ou à un contretemps, l'utilisateur éprouve de la difficulté à réévaluer une situation dans laquelle il s'est engagé en vue de découvrir et d'utiliser une nouvelle solution plausible et réalisable.	A	1
403 - TROUBLES DE LA CAPACITÉ DE PLANIFICATION	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure les troubles de la capacité de planification.  L'utilisateur présente des difficultés à déterminer ou à organiser des étapes et des éléments en vue de concrétiser une intention ou d'atteindre un but.	A	1
404 - DIMINUTION DE L'INITIATIVE ET DE LA MOTIVATION	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure la diminution de l'initiative et de la motivation.  L'utilisateur n'a pas de désir, de projets, il ne s'engage pas de lui-même dans de nouvelles activités, il a besoin de stimulation extérieure pour agir et abandonne les activités sans les maintenir par manque d'intérêt.	A	1
405 - FATIGABILITÉ MENTALE	Ce champ précise un élément de l'échelle neurocomportementale révisée. Il mesure la fatigabilité mentale.  L'utilisateur se fatigue rapidement au cours d'activités cognitives.	A	1
406 - NB D'ÉVALUATION DE LA MESURE DE	Ce champ indique un numéro séquentiel attribué lors de l'inscription de l'indépendance fonctionnelle.	N	3

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
L'INDÉPENDANCE FONCTIONNELLE			
407 - DATE DE L'ÉVALUATION DE L'INDÉPENDANCE FONCTIONNELLE	Ce champ indique la date à laquelle l'utilisateur a été évalué fonctionnellement (par une infirmière ou un médecin) afin d'établir son évaluation.	D	8
408 - HEURE DE L'ÉVALUATION DE L'INDÉPENDANCE FONCTIONNELLE	Ce champ indique l'heure à laquelle l'utilisateur a été évalué fonctionnellement (par une infirmière ou un médecin) afin d'établir son évaluation.	N	6
409 - ALIMENTATION	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle. L'utilisateur doit être apte à se servir des ustensiles réguliers pour porter les aliments à la bouche ; mâcher ; avaler, une fois que le repas est préparé.	A	1
410 - SOINS DE L'APPARENCE	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle. L'utilisateur doit être apte à effectuer les soins de la bouche ; se coiffer ; se laver les mains et le visage ; se raser ou se maquiller.	A	1
411 - TOILETTE PERSONNELLE	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle. L'utilisateur doit être apte à se laver du cou jusqu'aux pieds (à l'exclusion du dos), soit dans une baignoire, sous la douche, soit par bain d'éponge au lit de façon sécuritaire.	A	1
412 - HABILLAGE – HAUT DU CORPS	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle. L'utilisateur doit être apte à s'habiller au-dessus de la taille, ainsi que mettre en place et enlever une prothèse ou orthèse pour le haut du corps, selon le cas.	A	1
413 - HABILLAGE – BAS DU CORPS	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle. L'utilisateur doit être apte à s'habiller de la taille jusqu'en bas, ainsi que mettre en place et enlever une prothèse ou orthèse, selon le cas.	A	1
414 - UTILISATION DES TOILETTES	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle. L'utilisateur doit être apte à l'hygiène périnéale et à l'ajustement des vêtements avant et après utilisation des toilettes ou d'un bassin de lit, dans des conditions sécuritaires.	A	1
415 - CONTRÔLE DE LA	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle.	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
VESSIE	L'utilisateur doit être apte à un contrôle complet et volontaire de la vessie, et l'utilisation de l'équipement ou des moyens nécessaires au contrôle vésical.		
416 - CONTRÔLE DES INTESTINS	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle.  L'utilisateur doit être apte à un contrôle complet et volontaire de la défécation et l'utilisation de l'équipement ou des moyens nécessaires à la défécation.	A	1
417 - LIT; CHAISE; FAUTEUIL ROULANT	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle.  L'utilisateur doit être apte à tous les aspects du transfert vers le lit, la chaise ou le fauteuil roulant et l'inverse ; ou si la marche est le mode typique de locomotion, le passage du lit, de la chaise à la position debout et vice-versa.	A	1
418 - TOILETTES	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle.  L'utilisateur doit être apte à faire l'action de s'asseoir et de se relever du siège des toilettes.	A	1
419 - BAIGNOIRE; DOUCHE	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle.  L'utilisateur doit être apte à entrer et à sortir de la baignoire ou de la douche.	A	1
420 - MARCHÉ/FAUTEUIL ROULANT	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle.  L'utilisateur doit être apte à marcher une fois en position debout ou utiliser un fauteuil roulant une fois en position assise, en terrain plat. Indiquer le mode de locomotion le plus fréquent.	A	1
21 - ESCALIERS	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle.  L'utilisateur doit être apte à monter et descendre 12 à 14 marches (une volée) à l'intérieur.	A	1
422 - COMPRÉHENSION	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle.  L'utilisateur doit être apte à la compréhension d'une communication visuelle ou auditive, par exemple : écriture, langue des signes, gestes.	A	1
423 - EXPRESSION	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle.  L'utilisateur doit être apte à une expression claire du langage	A	1

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

No et nom de l'élément	Définitions	Type	Longueur
	verbal et non verbal, c'est-à-dire un discours intelligible ou l'expression claire du langage par l'utilisation de la parole, de l'écriture ou d'un outil de communication.		
424 - INTÉRACTION SOCIALE	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle.  L'utilisateur doit être apte aux habilités nécessaires pour s'entendre et participer avec les autres dans des situations sociales et thérapeutiques ; représente la manière dont l'utilisateur assume ses besoins propres en même temps que ceux des autres.	A	1
425 - RÉOLUTION DE PROBLÈMES	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle. L'utilisateur doit être apte à l'habileté nécessaire à la résolution des problèmes de la vie quotidienne, c'est-à-dire : prise de décisions raisonnables, sécuritaires et opportunes concernant les affaires sociales, financières et personnelles ainsi que l'initiation, la séquence et l'autocorrection des tâches et des activités pour résoudre ces problèmes.	A	1
426 - MÉMOIRE	Ce champ précise un élément de la mesure d'indépendance fonctionnelle.  L'utilisateur doit être apte à l'habileté reliée au degré de conscience et de mémoire que peut avoir une personne quand elle accomplit ses activités de tous les jours dans un contexte institutionnel ou communautaire ; la capacité d'emmagasiner et de transmettre l'information, particulièrement l'information verbale et visuelle. Un déficit de la mémoire entrave l'apprentissage tout aussi bien que l'accomplissement des tâches.	A	1

Légende :

A : Alphanumérique

D : Date

L : Logique

N : Numérique

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

Liste alphabétique des éléments transmis

NOM DE L'ÉLÉMENT	SOUS-SECTION	NUMÉRO
Abcès intra abdominal	3.3.11	280
Abdomen et organes pelviens	3.3.13	328
Accident durant le travail	3.3.1	022
Admis à	3.3.7	170
Admis	3.3.6	154
Alimentation	3.3.15	409
Antécédents de traumatisme crânien	3.3.15	365
Antécédents neurologiques	3.3.15	363
Anxiété	3.3.15	390
Arrêt cardiaque	3.3.11	262
Assurance médicale	3.3.1	014
Attelle de fracture	3.3.2	051
Audiologie-orthophonie	3.3.10	235
Autopsie au départ de l'hôpital	3.3.12	303
Autopsie au départ de l'urgence	3.3.6	143
Autre 2 des interventions paramédicales	3.3.10	251
Autre abcès (préciser)	3.3.11	282
Autre des interventions paramédicales	3.3.10	247
Autre destination au départ de l'hôpital	3.3.12	316
Autre destination au départ de l'urgence	3.3.6	159
Baignoire; douche	3.3.15	419
Brûles externes	3.3.13	332
Cas coroner au départ de l'hôpital	3.3.12	305
Cas coroner au départ de l'urgence	3.3.6	145
Cause du traumatisme	3.3.1	026
Causes du décès sur le certificat au départ de l'hôpital	3.3.12	307
Causes du décès sur le certificat au départ de l'urgence	3.3.6	147
Choc	3.3.11	259
Coagulopathie	3.3.11	268
Code d'activité	3.3.1	020
Code AIS	3.3.13	334
Code AIS à vérifier	3.3.13	341
Code CIM-10-CA (complication)	3.3.11	294
Cause externe (Code CIM -10-CA)	3.3.1	019
Code CIM-10-CA	3.3.13	342
Code CIM-10-CA (complication)	3.3.11	294
Code d'attribut d'étendue de l'admission	3.3.10	220
Code d'attribut d'étendue de l'urgence	3.3.5	136
Code d'attribut de lieu de l'admission	3.3.10	221
Code d'attribut de lieu de l'urgence	3.3.5	135
Code d'attribut de situation de l'admission	3.3.10	222

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

NOM DE L'ÉLÉMENT	SOUS-SECTION	NUMÉRO
Code d'attribut de situation de l'urgence	3.3.5	134
Code de l'installation de provenance	3.3.7	164
Code de l'installation du transfert au départ de l'hôpital	3.3.12	314
Code de l'installation du transfert au départ de l'urgence	3.3.6	156
Code de l'installation du transfert don d'organes au départ de l'hôpital	3.3.12	310
Code de l'installation du transfert don d'organes au départ de l'urgence	3.3.6	150
Code de l'installation en attente pour réadaptation	3.3.12	319
Code de traitement à l'admission	3.3.10	218
Code de traitement à l'urgence	3.3.5	132
Code du médecin	3.3.3	064
Code du médecin traitant	3.3.7	169
Code municipal	3.3.1	013
Code municipal du lieu de l'accident	3.3.1	024
Code postal de la résidence permanente	3.3.1	012
Codeur	3.3.1	003
Colonne vertébrale	3.3.13	329
Compagnie / ville ambulancière	3.3.2	042
Compagnie / ville aérienne	3.3.2	043
Compagnie / ville policière	3.3.2	046
Compagnie / ville pompiers	3.3.2	048
Compréhension	3.3.15	422
Consultation Med-Écho	3.3.3	081
Contenu de pensée inhabituel	3.3.15	389
Contrôle de la vessie	3.3.15	415
Contrôle des intestins	3.3.15	416
Cou	3.3.13	326
Date complétée	3.3.14	357
Date d'arrêt	3.3.9	211
Date d'arrivée à l'hôpital	3.3.2	039
Date d'arrivée à l'urgence	3.3.3	062
Date d'arrivée de l'ambulance sur la scène	3.3.2	031
Date d'arrivée du consultant	3.3.3	079
Date d'évaluation d'un autre intervenant	3.3.10	248
Date d'évaluation d'un autre intervenant 2	3.3.10	252
Date d'évaluation de diététique	3.3.10	242
Date d'évaluation de l'audiologie / orthophonie	3.3.10	236
Date d'évaluation de l'ergothérapie	3.3.10	230
Date d'évaluation de la physiothérapie	3.3.10	227
Date d'évaluation de la psychologie	3.3.10	233
Date d'évaluation du service social	3.3.10	239
Date d'évaluation équipe multidisciplinaire	3.3.10	245
Date de création	3.3.1	002
Date de départ de l'hôpital	3.3.12	299
Date de départ de l'unité de soins	3.3.9	206
Date de départ de l'urgence	3.3.6	139

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

NOM DE L'ÉLÉMENT	SOUS-SECTION	NUMÉRO
Date de départ du bloc opératoire	3.3.10	224
Date de l'admission	3.3.9	204
Date de l'admission de la spécialité	3.3.7	167
Date de l'évaluation de l'indépendance fonctionnelle	3.3.15	407
Date de l'évaluation des signes vitaux à l'admission	3.3.8	175
Date de l'évaluation des signes vitaux à l'urgence	3.3.4	086
Date de l'évaluation neurologique	3.3.15	375
Date de l'évaluation radiologique	3.3.14	348
Date de l'événement	3.3.1	017
Date de l'intervention médicale à l'urgence	3.3.5	130
Date de l'intraveineuse	3.3.5	117
Date de la complication abcès intra abdominal	3.3.11	281
Date de la complication arrêt cardiaque	3.3.11	263
Date de la complication autre	3.3.11	296
Date de la complication autre abcès	3.3.11	283
Date de la complication choc	3.3.11	260
Date de la complication coagulopathie	3.3.11	269
Date de la complication embolie pulmonaire	3.3.11	273
Date de la complication empyème	3.3.11	286
Date de la complication infarctus du myocarde	3.3.11	266
Date de la complication infection plaie	3.3.11	275
Date de la complication infection urinaire	3.3.11	277
Date de la complication insuffisance rénale	3.3.11	258
Date de la complication pneumonie	3.3.11	279
Date de la complication poumon de choc	3.3.11	271
Date de la complication septicémie	3.3.11	288
Date de la complication septicémie fongique	3.3.11	292
Date de la complication syndrome pseudo-septicémique	3.3.11	290
Date de la demande	3.3.3	077
Date de la paralysie antérieure à l'accident	3.3.15	369
Date de la transfusion sanguine	3.3.5	124
Date de naissance	3.3.1	009
Date demandée	3.3.14	355
Date du début de la ventilation mécanique	3.3.9	209
Date du lavage péritonéal	3.3.3	067
Date du traitement à l'admission	3.3.10	216
Date du traitement Autre	3.3.10	249
Date du traitement Autre Intervenant 2	3.3.10	253
Date du traitement d'audiologie/orthophonie	3.3.10	237
Date du traitement d'ergothérapie	3.3.10	231
Date du traitement de diététique	3.3.10	243
Date du traitement de physiothérapie	3.3.10	228
Date du traitement de psychologie	3.3.10	234
Date du traitement du service social	3.3.10	240
Date du traitement multidisciplinaire	3.3.10	246
Décédé au départ de l'hôpital	3.3.12	301
Décédé au départ de l'urgence	3.3.6	142

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

NOM DE L'ÉLÉMENT	SOUS-SECTION	NUMÉRO
Degré	3.3.15	371
Départ contre avis médical	3.3.6	153
Description acceptée	3.3.13	339
Description modifiée	3.3.13	340
Désinhibition	3.3.15	396
Désorganisation des concepts	3.3.15	401
Désorientation	3.3.15	379
Détail de l'intraveineuse	3.3.5	120
Détails du résultat de l'évaluation radiologique	3.3.14	351
Détails du résultat de l'imagerie médicale	3.3.14	360
Diététique	3.3.10	241
Diminution de l'affectivité	3.3.15	394
Diminution de l'initiative et de la motivation	3.3.15	404
Diminution de la vigilance	3.3.15	377
Don d'organes à l'hôpital au départ de l'hôpital	3.3.12	308
Don d'organes à l'hôpital au départ de l'urgence	3.3.6	148
Dossier incomplet	3.3.1	005
Drain thoracique	3.3.5	114
Embolie pulmonaire	3.3.11	272
Empyème	3.3.11	285
En attente de réadaptation	3.3.12	318
Endroit de l'évaluation radiologique	3.3.14	346
Endroit de l'imagerie médicale	3.3.14	353
Entré par	3.3.1	004
Équipe multidisciplinaire	3.3.10	244
Ergothérapie	3.3.10	229
Escaliers	3.3.15	421
État de conscience à l'admission	3.3.8	180
État de conscience à l'urgence	3.3.4	091
Évaluation radiologique de la version abrégée	3.3.3	071
Excitation	3.3.15	397
Expression	3.3.15	423
Fatigabilité mentale	3.3.15	405
Fonction Mém /amnésie	3.3.15	370
GCS à l'urgence	3.3.4	088
GCS à l'admission	3.3.8	177
GOS	3.3.15	372
Grandeur de la pupille droite (mm) à l'admission	3.3.8	195
Grandeur de la pupille droite (mm) à l'urgence	3.3.4	106
Grandeur de la pupille droite à l'admission	3.3.8	194
Grandeur de la pupille droite à l'urgence	3.3.4	105
Grandeur de la pupille gauche (mm) à l'admission	3.3.8	192
Grandeur de la pupille gauche (mm) à l'urgence	3.3.4	103
Grandeur de la pupille gauche à l'admission	3.3.8	191
Grandeur de la pupille gauche à l'urgence	3.3.4	102
Habillage – Bas du corps	3.3.15	413
Habillage – Haut du corps	3.3.15	412

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

NOM DE L'ÉLÉMENT	SOUS-SECTION	NUMÉRO
Habillage antichocs pneumatique	3.3.2	053
Hallucinations	3.3.15	388
Heure complétée	3.3.14	358
Heure d'arrêt de la ventilation mécanique	3.3.9	212
Heure d'arrivée	3.3.3	080
Heure d'arrivée à l'unité de soins	3.3.9	205
Heure d'arrivée à l'hôpital	3.3.2	040
Heure d'arrivée à l'urgence	3.3.3	063
Heure d'arrivée de l'ambulance sur la scène	3.3.2	032
Heure de départ de l'urgence	3.3.6	140
Heure de départ de la scène	3.3.2	033
Heure de départ du bloc opératoire	3.3.10	225
Heure de l'admission de la spécialité	3.3.7	168
Heure de l'évaluation de l'indépendance fonctionnelle	3.3.15	408
Heure de l'évaluation des signes vitaux à l'admission	3.3.8	176
Heure de l'évaluation des signes vitaux à l'urgence	3.3.4	087
Heure de l'évaluation radiologique	3.3.14	349
Heure de l'évaluation neurologique	3.3.15	376
Heure de l'événement	3.3.1	018
Heure de l'intervention médicale à l'urgence	3.3.5	131
Heure de l'intraveineuse	3.3.5	118
Heure de la complication arrêt cardiaque	3.3.11	264
Heure de la complication choc	3.3.11	261
Heure de la complication infarctus du myocarde	3.3.11	267
Heure de la demande	3.3.3	078
Heure de la transfusion sanguine	3.3.5	125
Heure demandée	3.3.14	356
Heure du début de la ventilation mécanique	3.3.9	210
Heure du décès	3.3.12	302
Heure du départ de l'unité de soins	3.3.9	207
Heure du lavage péritonéal	3.3.3	068
Heure du traitement à l'admission	3.3.10	217
Hôpital primaire / transfert	3.3.2	037
Hostilité	3.3.15	398
Humeur dépressive	3.3.15	391
Hyperactivité, agitation	3.3.15	378
Image TD de la version abrégée	3.3.3	072
Immobilisation	3.3.2	056
Inconnu	3.3.6	158
Infarctus myocarde	3.3.11	265
Infection de la plaie	3.3.11	274
Infection urinaire	3.3.11	276
Insuffisance rénale	3.3.11	257
Intention	3.3.1	025
Interaction sociale	3.3.15	424
Interventions	3.3.5	133
Interventions médicales à l'urgence	3.3.5	128

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

NOM DE L'ÉLÉMENT	SOUS-SECTION	NUMÉRO
Interventions médicales et chirurgicales à l'admission	3.3.10	219
Intoxication alcool	3.3.3	069
Intoxication drogues	3.3.3	070
Intraveineuses à l'urgence version abrégée	3.3.3	073
Intraveineuses à l'urgence version détaillée	3.3.5	115
IPT	3.3.2	044
Irritabilité	3.3.15	395
ISS	3.3.13	322
Labilité de l'humeur	3.3.15	393
Lavage péritonéal	3.3.3	066
Lésion pénétrante	3.3.13	323
Libération	3.3.2	059
Lieu de l'accident	3.3.1	021
Lieu	3.3.10	223
Lit ; chaise ; fauteuil roulant	3.3.15	417
Marche/fauteuil roulant	3.3.15	420
Médicaments	3.3.2	058
Méfiance	3.3.15	399
Membres inférieurs	3.3.13	331
Membres supérieurs	3.3.13	330
Mémoire	3.3.15	426
NB d'évaluation de l'échelle neurocomportementale révisée	3.3.15	374
NB d'évaluation de la mesure de l'indépendance fonctionnelle	3.3.15	406
NB d'IV	3.3.5	119
NB d'unités	3.3.5	126
NB total d'unités	3.3.5	127
No d'assurance maladie	3.3.1	016
No de l'hôpital de l'écran de l'admission	3.3.7	162
No de l'hôpital de l'écran de l'évaluation radiologique	3.3.14	344
No de l'hôpital de l'écran de l'évaluation neurologique	3.3.15	362
No de l'hôpital de l'écran de l'urgence	3.3.3	061
No de l'hôpital de l'écran des complications	3.3.11	256
No de l'hôpital de l'écran des services préhospitaliers	3.3.2	035
No de l'hôpital de l'écran des signes vitaux à l'admission	3.3.8	173
No de l'hôpital de l'écran des signes vitaux à l'urgence	3.3.4	084
No de l'hôpital de l'écran des traitements	3.3.10	214
No de l'hôpital de l'écran des traitements à l'urgence	3.3.5	110
No de l'hôpital de l'écran des unités de soins	3.3.9	200
No de l'hôpital de l'écran du départ de l'hôpital	3.3.12	298
No de l'hôpital de l'écran du départ de l'urgence	3.3.6	138
No de registre de l'écran des renseignements sur la victime	3.3.1	001
No du dossier médical	3.3.2	038
No du rapport de la compagnie aérienne	3.3.2	045
No du rapport de la compagnie de pompiers	3.3.2	049
No du rapport de la compagnie policière	3.3.2	047
No du registre de l'écran au départ de l'urgence	3.3.6	137
No du registre de l'écran de l'admission	3.3.7	161

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

NOM DE L'ÉLÉMENT	SOUS-SECTION	NUMÉRO
No du registre de l'écran de l'évaluation radiologique	3.3.14	343
No du registre de l'écran de l'évaluation neurologique	3.3.15	361
No du registre de l'écran de l'urgence	3.3.3	060
No du registre de l'écran de la description de la blessure	3.3.13	321
No du registre de l'écran des complications	3.3.11	255
No du registre de l'écran des services préhospitaliers	3.3.2	030
No du registre de l'écran des signes vitaux à l'admission	3.3.8	172
No du registre de l'écran des signes vitaux à l'urgence	3.3.4	083
No du registre de l'écran des traitements	3.3.10	213
No du registre de l'écran des traitements à l'urgence	3.3.5	109
No du registre de l'écran des unités de soins	3.3.9	199
No du registre de l'écran du départ de l'hôpital	3.3.12	297
No séquence d'évaluations radiologiques	3.3.14	345
No séquence de complications	3.3.11	293
No séquence de l'admission	3.3.7	166
No séquence de l'imagerie médicale	3.3.14	352
No séquence de la ventilation mécanique	3.3.9	208
No séquence de traitements	3.3.10	215
No séquence des blessures	3.3.13	333
No séquence des consultations	3.3.3	076
No séquence des interventions médicales à l'urgence	3.3.5	129
No séquence des intraveineuses	3.3.5	116
No séquence des signes vitaux à l'admission	3.3.8	174
No séquence des signes vitaux à l'urgence	3.3.4	085
No séquence des transfusions sanguines	3.3.5	123
No séquence des unités de soins	3.3.9	201
Nom (à la naissance)	3.3.1	007
Nom de femme mariée	3.3.1	011
Nom de l'hôpital	3.3.2	036
Nom de l'installation de provenance	3.3.7	165
Nom de l'installation du transfert au départ de l'hôpital	3.3.12	315
Nom de l'installation du transfert au départ de l'urgence	3.3.6	157
Nom de l'installation du transfert don d'organes au départ de l'hôpital	3.3.12	311
Nom de l'installation du transfert don d'organes au départ de l'urgence	3.3.6	151
Nom de l'installation en attente pour réadaptation	3.3.12	320
Numéro de l'autopsie au départ de l'hôpital	3.3.12	304
Numéro de l'autopsie au départ de l'urgence	3.3.6	144
Numéro du rapport d'autopsie du coroner au départ de l'hôpital	3.3.12	306
Numéro du rapport d'autopsie du coroner au départ de l'urgence	3.3.6	146
Origine de la victime	3.3.7	163
Ouverture des yeux à l'admission	3.3.8	188
Ouverture des yeux à l'urgence	3.3.4	099
Oxygène	3.3.2	052
Pansements	3.3.2	054
Pantalon antichoc	3.3.5	113

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

NOM DE L'ÉLÉMENT	SOUS-SECTION	NUMÉRO
Paralysie antérieure à l'accident	3.3.15	367
Personnes présentes sur la scène	3.3.2	034
PHI à l'admission	3.3.8	178
PHI à l'urgence	3.3.4	089
Physiothérapie	3.3.10	226
Pneumonie	3.3.11	278
Pouls à l'admission	3.3.8	181
Pouls à l'urgence	3.3.4	092
Pouls irrégulier à l'admission	3.3.8	183
Pouls irrégulier à l'urgence	3.3.4	094
Pouls régulier à l'admission	3.3.8	182
Pouls régulier à l'urgence	3.3.4	093
Poumon de choc	3.3.11	<b>270</b>
Préciser (autre) Interventions paramédicales	3.3.10	250
Préciser (autre 2) Interventions paramédicales	3.3.10	254
Préciser (si autre) de la spécialité de la consultation	3.3.3	082
Préciser (si autre) du service de l'admission	3.3.7	171
Préciser antécédents de traumatisme crânien	3.3.15	365
Préciser antécédents de troubles neurologiques	3.3.15	364
Préciser autre abcès	3.3.11	284
Préciser de la description du code de complication	3.3.11	295
Préciser de la destination au départ de l'hôpital	3.3.12	317
Préciser de la destination au départ de l'urgence	3.3.6	160
Préciser l'occupation	3.3.1	023
Préciser l'unité de soins	3.3.9	203
Prénom	3.3.1	008
Préoccupations somatiques exagérées	3.3.15	386
Pression intracrânienne	3.3.8	198
Psychologie	3.3.10	232
Ralentissement moteur	3.3.15	385
Réaction de la pupille droite à l'admission	3.3.8	196
Réaction de la pupille droite à l'urgence	3.3.4	107
Réaction de la pupille gauche à l'admission	3.3.8	193
Réaction de la pupille gauche à l'urgence	3.3.4	104
Réanimation cardio-respiratoire à l'urgence version abrégée	3.3.3	074
Réanimation cardio-respiratoire à l'urgence version détaillée	3.3.5	111
Réanimation cardio-respiratoire des services préhospitaliers	3.3.2	050
Région du corps de l'évaluation radiologique	3.3.14	347
Région du corps de l'imagerie médicale	3.3.14	354
Région du corps de la blessure	3.3.13	335
Repli sur soi	3.3.15	400
Réponse motrice à l'admission	3.3.8	190
Réponse motrice à l'urgence	3.3.4	101
Réponse verbale à l'admission	3.3.8	189
Réponse verbale à l'urgence	3.3.4	100
Résolution de problèmes	3.3.15	425
Resp. à l'admission	3.3.8	184

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

NOM DE L'ÉLÉMENT	SOUS-SECTION	NUMÉRO
Resp. à l'urgence	3.3.4	095
Résultat de l'évaluation de l'imagerie médicale	3.3.14	359
Résultat de l'évaluation radiologique	3.3.14	350
Retour	3.3.6	152
Révisé le	3.3.1	006
RTS à l'admission	3.3.8	179
RTS à l'urgence	3.3.4	090
Sentiments de culpabilité	3.3.15	392
Septicémie	3.3.11	287
Septicémie fongique	3.3.11	291
Service ou méthode de transport à l'hôpital	3.3.2	041
Service social	3.3.10	238
Sexe	3.3.1	010
Si accident de véhicule à moteur, matériel de protection utilisé	3.3.1	029
Si accident de véhicule à moteur, préciser	3.3.1	028
Si autre, préciser	3.3.1	015
Si autre, préciser la cause	3.3.1	027
Signe de lésion du SNC (Scanographie)	3.3.15	373
Soins de l'apparence	3.3.15	410
Solutés	3.3.2	055
Statut	3.3.12	300
Statut à l'arrivée à l'urgence	3.3.3	065
Statut au départ de l'urgence	3.3.6	141
Structure anatomique	3.3.13	336
Structure anatomique spécifique	3.3.13	337
Structure anatomique spécifique supplémentaire	3.3.13	338
Syndrome pseudo septicémique	3.3.11	289
T.A.D à l'admission	3.3.8	187
T.A.D à l'urgence	3.3.4	098
T.A.S à l'admission	3.3.8	186
T.A.S à l'urgence	3.3.4	097
Température à l'admission	3.3.8	197
Température à l'urgence	3.3.4	108
Tête	3.3.13	324
Thorax	3.3.13	327
Toilette personnelle	3.3.15	411
Toilettes	3.3.15	418
Transfert	3.3.12	313
Transfert / référé	3.3.6	155
Transfert pour don d'organes au départ de l'hôpital	3.3.12	309
Transfert pour don d'organes au départ de l'urgence	3.3.6	149
Transfusion sanguine	3.3.5	122
Trouble d'autocritique	3.3.15	387
Troubles d'articulation	3.3.15	381
Troubles de flexibilité de la pensée	3.3.15	402
Troubles de l'attention	3.3.15	380
Troubles de l'expression orale	3.3.15	382

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.1</b>	<b>PRÉPARATION DE LA TRANSMISSION</b>

NOM DE L'ÉLÉMENT	SOUS-SECTION	NUMÉRO
Troubles de la capacité de planification	3.3.15	403
Troubles de la compréhension orale	3.3.15	383
Troubles de la mémoire	3.3.15	384
Type de paralysie	3.3.15	368
Type de respiration à l'admission	3.3.8	185
Type de respiration à l'urgence	3.3.4	096
Unités	3.3.9	202
Utilisation des toilettes	3.3.15	414
Ventilation mécanique à l'urgence version abrégée	3.3.3	075
Ventilation mécanique à l'urgence version détaillée	3.3.5	112
Ventilation mécanique des services préhospitaliers	3.3.2	057
Visage	3.3.13	325
Vivant	3.3.12	312
Volume total	3.3.5	121

## Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.1	Transmetteur : Établissements
<b>Sous-section</b>	<b>5.1.2</b>	<b>PROTOCOLE DE TRANSMISSION</b>

### Support à la transmission

Une procédure a été établie en concertation avec les partenaires (RAMQ, SOGIQUE) afin d'assurer l'uniformité des valeurs transmises et de garantir le succès de la transmission. Elle indique de façon précise la méthodologie, la façon de faire pour constituer et transmettre les fichiers de l'application locale. Un support aux utilisateurs est offert tant par Sogique que par la RAMQ pour soutenir les utilisateurs et répondre à toutes les questions se rapportant à la transmission. Voir la procédure qui figure à l'annexe 1.

### Format du fichier

Les fichiers transmis sont en format Paradox et contiennent toutes les données saisies dans l'application locale des centres hospitaliers. C'est l'ensemble des données qui est transmise à la banque centrale de données du Registre des traumatismes du Québec, à la RAMQ. Les données sont transmises dans des tables en format .DBF.

### Calendrier de transmission

Le calendrier des transmissions est établi en fonction des trimestres. Le centre hospitalier alimente la banque centrale de données du Registre des traumatismes du Québec, à la RAMQ au minimum quatre fois par année. Quatre transmissions sont requises pour la validation des données et quatre autres sont souhaitables pour procéder à la mise à jour de la banque centrale à la suite de découverte de valeurs erronées.

Le calendrier de transmissions se définit comme suit :

- Trimestre de janvier (1<sup>er</sup> janvier au 31 mars)  
Données obligatoires à transmettre : périodes 7 à 10
- Trimestre d'avril (1<sup>er</sup> avril au 30 juin)  
Données obligatoires à transmettre : périodes 11 à 13
- Trimestre de juillet (1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre)  
Données obligatoires à transmettre : périodes 1 à 3
- Trimestre d'octobre (1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre)  
Données obligatoires à transmettre : périodes 4 à 6

### Chiffrement (cryptage)

La banque centrale de données du Registre des traumatismes du Québec à la RAMQ est constituée de données nominatives et elle est réglementée selon les prescriptions soumises par la CAIQ.

### Fermeture des périodes à transmettre

Aucun processus de fermeture de période n'est établi pour l'instant.

### Processus de retransmission

La transmission des données des centres hospitaliers vers la RAMQ peut être effectuée plus d'une fois par trimestre mais au maximum une fois par semaine.

## *Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.2	Récepteur : RAMQ
<b>Sous-section</b>	<b>5.2.1</b>	<b>RÉCEPTION DES TRANSMISSIONS</b>

### **Accusé de réception**

Sur réception des données, la RAMQ doit s'assurer que le fichier est lisible et traitable. Si les validations sommaires révèlent des problèmes, le destinataire sera informé du type d'anomalies et des modifications qui devront être apportées pour rendre interprétables les données transmises. Si aucune anomalie n'est détectée, le traitement sera alors effectué de la façon habituelle. Le fournisseur de données sera avisé seulement si un problème est décelé à l'ouverture du fichier.

### **Vérification de recevabilité**

Lors de la réception des données à la RAMQ, le pilote vérifie :

- Si le fichier est transmis en format ZIP
- Si les fichiers ne sont pas corrompus
- Si le fichier est lisible

Si les vérifications ne révèlent aucune anomalie, les données seront traitées.

## *Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.2	Récepteur : RAMQ
<b>Sous-section</b>	<b>5.2.2</b>	<b>PROCÉDURE DE RÉTROACTION POUR CORRIGER LES DONNÉES REJETÉES</b>

### **Validation des données**

Une fois que le traitement informatique impliquant le processus de validations des données est complété, un rapport d'erreur est généré. Il fait état des données erronées ne respectant pas les règles de validations de la banque centrale de données du Registre des traumatismes du Québec, à la RAMQ. Les dossiers qui comportent une ou plusieurs erreurs sont indiqués de même que le type d'erreur présent soit des erreurs de saisies, d'incohérence des données ou d'absence de la valeur. Le fournisseur de données est en mesure, sur réception de ce rapport, de procéder aux correctifs. S'il remarque des fausses erreurs ou s'il ne comprend pas la nature des erreurs soulevées, il peut contacter le service à la clientèle de la RAMQ (voir les coordonnées page 1-15). Il bénéficie d'un délai de trois mois pour procéder aux corrections et acheminer un nouvel envoi selon la procédure établie.

### **Processus de validation de la qualité des données**

Des validations sont effectuées à la banque centrale de données du Registre des traumatismes du Québec, à la RAMQ pour pallier aux lacunes de l'application locale. Comme celle-ci ne comporte que quelques validations sommaires, des validations supplémentaires ont été développées pour permettre une meilleure qualité des données. Le processus de validation de la qualité des données va comme suit :

1. Alimentation des données à la banque centrale de données du Registre des traumatismes du Québec, à la RAMQ (centre hospitalier)
2. Validations requises pour assurer la cohérence des données et leur conformité aux prescriptions du cadre normatif (RAMQ)
3. Analyse des anomalies et des données erronées (RAMQ)
4. Identification des causes et des sources des données erronées (RAMQ)
5. Demande de correction au centre hospitalier (RAMQ)
6. Correction des données localement (centre hospitalier)
7. Transmission des données corrigées à la banque centrale de données du Registre des traumatismes du Québec, à la RAMQ (centre hospitalier)

*Cadre normatif du Registre des traumatismes du Québec (RTQ)*

Chapitre	5	Transmission des données
Section	5.2	Récepteur : RAMQ
<b>Sous-section</b>	<b>5.2.3</b>	<b>PROCÉDURE DE FIN DES PÉRIODES (INCLUANT LA FERMETURE DE FIN D'ANNÉE DE LA BANQUE DE DONNÉES CENTRALE)</b>

**Procédure de fin des périodes**

Aucun processus de fermeture de période n'est établi pour l'instant.

**Fermeture officielle de l'année**

Aucun processus de fermeture de période n'est établi pour l'instant.